

HÔPITAL MUNICIPAL (ca 1893),
PUIS HÔPITAL INDIGÈNE DE COCHINCHINE (1920),
PUIS HÔPITAL LANUNG-BONNAIRE (1934),

MATERNITÉ

ÉCOLE D'INFIRMIERS ET DE SAGES-GEMMES
Cholon

Petites nouvelles coloniales
INDO-CHINE
(*La Politique coloniale*, 30 juillet 1896)

Obtiennent des congés de convalescence de trois mois :
M. Sartre, médecin de la municipalité de Cholon ;

PARIS
LE BANQUET DOUMER
(*La Politique coloniale*, 16 janvier 1897)

Dr Sartre, médecin en chef de l'hôpital de Cholon.

Petites nouvelles coloniales
INDO-CHINE
(*La Politique coloniale*, 21 janvier 1897)

Rallieront leur poste par le paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes,
parti de Marseille le 17 de ce mois :
Dr Sartre, médecin de la municipalité de Cholon

Petites nouvelles coloniales
INDO-CHINE
(*La Politique coloniale*, 19 septembre 1899)

Des prolongations de trois mois sont accordées à :
M. Sartre, médecin de la municipalité de Cholon.

INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 4 avril 1900)
(*La Dépêche coloniale*, 24 juillet 1900)

Des prolongations de congés sont accordées à :
M. Sartre, médecin de la municipalité de Cholon.

Petites nouvelles coloniales
INDO-CHINE
(*La Politique coloniale*, 4 octobre 1900)

M. le docteur Sartre, médecin de la municipalité de Cholon, a obtenu un congé de convalescence de trois mois, à solde de présence sur le pied d'Europe, valable jusqu'au 2 septembre 1900 inclus, pour en jouir à Toulouse (Haute-Garonne).

INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} avril 1903)

Des prolongations de trois mois sont accordées à :
M. Sartre, médecin de la municipalité de Cholon.

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 25 mars 1904)

La démission de son emploi offerte par M. le docteur Sartre, médecin de la municipalité de Cholon, est acceptée à compter de l'expiration du dernier congé de convalescence qui lui aura été accordé par M. le ministre des colonies.

NOUVELLES D'INDO-CHINE
(*Le Petit Marseillais*, 19 décembre 1904)

Un courrier d'Indo-Chine nous est parvenu hier par la voie de Brindisi ; il nous a apporté quelques nouvelles intéressantes :

.....
L'*Opinion* signale le premier acte de laïcisation en Cochinchine ; les religieuses ayant subitement abandonné l'hôpital de Cholon, deux d'entre elles vinrent spontanément offrir leurs services en qualité d'infirmières laïques.

EN COCHINCHINE
(*La République des Charentes*, 1^{er} janvier 1905)

— M. le médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales Dardenne ¹, en service en Indo-Chine, est placé en activité hors cadres, comme médecin de la municipalité de Cholon.

EN COCHINCHINE
(*Le Figaro*, 8 mars 1905)

Notre collaborateur et ami M. Maurice de Fleury vient d'être cruellement éprouvé.

Son frère, le docteur Gabriel de Fleury, ancien interne des hôpitaux de Bordeaux, médecin de la municipalité de Cholon (Cochinchine), vient de mourir à vingt-sept ans, victime du devoir professionnel.

Le docteur Gabriel de Fleury était un. des plus brillants élèves du professeur Lanelongue et du professeur Pitre. Il avait écrit sur le cône terminal de la moelle épinière, une thèse partout citée et qui lui faisait grand honneur.

Après avoir collaboré pendant quelques mois aux travaux de son frère, et notamment à son *Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux*, il était allé s'installer comme médecin des colonies à Bentré (Cochinchine). Les services exceptionnels qu'il y avait rendus l'avaient fait nommer récemment au poste très important de médecin de la municipalité de Cholon. Cholon est le très important faubourg chinois de Saïgon. C'est là que le jeune savant français est mort, donnant héroïquement sa vie à ses malades de l'hôpital municipal.

EN COCHINCHINE
(*Le Matin*, 5 avril 1905)

Marseille, 4 avril. — On lit -dans, le *Courrier saïgonnais*, arrivé aujourd'hui par le *Calédonien* :

Le samedi 4 mars. ont eu lieu les obsèques de M. Gabriel de Fleury, ancien interne des hôpitaux de la métropole, médecin civil de la ville de Cholon. Il avait contracté le tétanos à l'hôpital municipal de Cholon, au chevet d'un malade. Il est mort à l'âge de vingt-huit ans, victime de son devoir.

Le deuil était conduit par M. Drouhet, maire de Cholon ; M. Rodier, lieutenant-gouverneur, s'était fait représenter par M. Broué, son chef de cabinet.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1905)

Divers

— La Société des anciens militaires prépare une grande fête de bienfaisance au profit de l'hôpital de Cholon et des parents des victimes du Farfadet.

Indo-Chine

¹ Fernand-Jacques-Léon Dardenne (Cahors, 1^{er} mai 1873) : chevalier de la Légion d'honneur : services exceptionnels rendus à l'occasion de l'épidémie de fièvre jaune de la Côte-d'Ivoire (*JORF*, 2 janvier 1904). Départ de Marseille pour l'Indo-Chine le 26 juin 1904. Décédé en Cochinchine le 15 août 1906.

(*La Dépêche coloniale*, 30 novembre 1907)

Le 4 octobre dernier, le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine a décidé en Conseil privé, que les fonctionnaires, employés et agents de l'administration locale, seront admis, sur demande spéciale, à se faire hospitaliser, eux et leur famille, soit à Choquan*, soit à l'hôpital de Cholon, soit à la maternité de Cholon, dans les conditions réglementaires, prévues pour leur hospitalisation à l'hôpital militaire de Saïgon ².

Quel que soit l'établissement choisi, les intéressés n'auront à subir que le montant de la retenue prescrite par les règlements sur la solde. Le reste de la dépense sera supporté par le budget local et le mandatement se fera trimestriellement, dans la forme employée jusqu'à ce jour pour les remboursements à l'hôpital militaire.

La première maternité de l'Indo-Chine
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 267)

À Cholon, M. F[rédéric] Drouhet, secrétaire général des colonies, maire de la ville de Cholon, frappé du nombre considérable d'enfants qui mouraient à la crèche de la Sainte-Enfance (de 1896 à 1900, 4.800 enfants reçus et 4.522 décédés) estima qu'il y avait urgence à apporter un remède à cette situation. La cause du mal résidait dans le manque de soins donnés par les sages-femmes indigènes aux parturientes, leur dédain des règles de la plus élémentaire hygiène, ainsi que les procédés employés. En combattant ces routinières coutumes, on devait forcément restreindre la mortalité infantile dans des proportions considérables. De là, naquit l'idée d'une maternité où des soins pratiques seraient donnés à la mère en couches et à l'enfant ; où l'on combattrait les méthodes empiriques des indigènes, dont les procédés amènent la mort de près de 65 % des enfants, par suite du tétanos.

Le premier essai a été fait à l'hôpital municipal, en y acceptant les femmes en couches dans des chambres spéciales et non plus, comme jadis, au dispensaire, au milieu des filles publiques. Six femmes y entrèrent du 28 juillet au 31 août 1901. La place manquait et le 31 août 1901, par un arrêté, était créée la première maternité de l'Indo-Chine, installée dans des paillotes confortables.

Les résultats dépassèrent toutes les prévisions et « l'Association maternelle de Cholon » fut fondée sur l'initiative de M. F. Drouhet, le 19 septembre 1901, avec le concours de la population européenne, annamite et chinoise, dont les souscriptions atteignirent, en quelques jours, 29.000 piastres.

Un vaste bâtiment comprenant 40 lits, avec 2 chambres réservées aux Européennes, fut construit avec toutes les précautions d'hygiène, sur un terrain en dehors de l'hôpital, une sage-femme diplômée de la Maternité de Paris y fut attachée (8 février 1902) et dirige l'établissement avec le médecin de la municipalité [Flandrin].

L'œuvre est purement laïque et alimentée par les cotisations et dons des sociétaires.

Les résultats ne se firent pas attendre, et aucun cas de tétanos ne fut constaté dans l'établissement. La mortalité infantile, qui était de 65 % en 1900, tombée à 53 % en 1902, n'est plus que de 40 %. Ces résultats font le plus grand honneur à l'œuvre entreprise et à ses organisateurs, MM. Drouhet et Krautheimer.

Un superbe hôpital municipal
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 357-358)

² Le futur hôpital Grall.

(Annuaire général de l'Indochine française, 1910, p. 584-585)

L'Assistance publique et les œuvres de bienfaisance ont reçu un développement considérable dans Cholon.

Un superbe hôpital municipal s'élève sur la route de Thuân-kiêu, près de la gare du chemin de fer de Saïgon-Mytho. Il comprend sept pavillons, isolés les uns des autres au milieu d'un parc spacieux gai et fleuri

1° Un pavillon spécialement affecté au logement de la directrice et à l'Administration (cabinet, consultation du docteur et pharmacie) ;

2° Un pavillon servant de crèche où sont recueillis les enfants abandonnés ou sans parents, aménagé conformément aux prescriptions d'hygiène ;

La municipalité y a attaché des nourrices indigènes agréées par le médecin municipal.

3° Un pavillon pour Européens, Annamites et Chinois riches traités à leurs frais ;

4° Un pavillon réservé aux femmes indigènes ;

5° Trois pavillons pour Chinois et Annamites.

Une salle d'opération, un amphithéâtre, une morgue, une buanderie et des salles de bains ont été aménagés et complètent d'une façon presque définitive l'aménagement de l'hôpital municipal.

Il convient d'ajouter deux pavillons d'isolement pour les maladies contagieuses et épidémiques et le dispensaire.

Le service de l'hôpital est assuré par deux médecins municipaux, une directrice, une surveillante et une infirmière européenne. Le personnel indigène comprend des infirmiers, des infirmières et des coolies.

Les frais de traitement à l'hôpital sont fixés comme suit : par arrêté du 22 décembre 1904.

PAVILLON SPÉCIAL

Européens

Personnel de la municipalité retenue du 1/4 du traitement

Divers 2 \$ 50 par journée.

Indigents 1 \$ 50 par journée

Asiatiques

Personnel de la municipalité, employés de bureaux, instituteurs, brigadiers et sous-brigadiers de police Retenue de la 1/2 du traitement.

Divers 1^{re} catégorie (régime européen) 2 \$ 00 par journée

Divers 2^e catégorie (régime asiatique) 1 \$ 00 par journée

SALLES COMMUNES

Asiatiques exclusivement

Personnel de la municipalité retenue de la 1/2 du traitement.

Divers et indigents 0 \$ 30 par journée

à la charge des congrégations 0 \$ 15 par journée

ASILE DES ENFANTS

De 1 jour à 3 ans, par journée	Européens	Asiatiques
de 3 ans à 5 ans, par journée	0 \$ 25	0 \$ 14
de 5 ans à 12 ans, par journée	0 \$ 30	0 \$ 16
de 12 ans à 16 ans	0 \$ 40	0 \$ 20

Au-dessus de 15 ans, plein tarif	0 \$ 50	0 \$ 25
----------------------------------	---------	---------

DISPENSARE

Régime ordinaire 0 \$ 30

Régime spécial (Japonaises) 0 \$ 50

Le Service médical comprend encore une clinique gratuite placée sous la surveillance d'une Européenne où, deux fois par semaine, le docteur municipal donne des consultations.

Un service d'hygiène avec un agent sanitaire chargé de la visite des marchés et abattoirs ;

Un service de vaccine avec 4 médecins vaccinateurs indigènes.

Ainsi que nous l'avons dit, nombreuses sont à Cholon les œuvres d'assistance et de bienfaisance.

*

* *

En premier lieu, il convient de citer l'œuvre de protection de l'enfance qui amena la création d'une maternité.

L'établissement de l'état civil indigène permit à l'Administration municipale de se rendre compte de la mortalité infantile qui était effrayante parmi les Asiatiques.

On l'évaluait à plus de 66 % des naissances. Cette situation lamentable était la conséquence des préjugés et de l'ignorance des sages-femmes indigènes appelées bà-mu. Ces matrones, ne jouissant pour la plupart d'aucune [formation], ont une autorité sans égale. Leurs pratiques les plus monstrueuses, les véritables assassinats qu'elles accomplissent n'ont jamais soulevé la moindre plainte. Elles ignorent l'hygiène la plus élémentaire, sont impuissantes à vaincre la plus légère difficulté que leur intervention aggrave le plus souvent, et quand succombent mère et enfant, tout le monde en accuse le mauvais génie de la maison.

Quand se produit un accouchement normal, l'intervention de ces bà-mu est encore funeste. C'est avec un tesson de bouteille pris dans quelque coin du jardin qu'elles opèrent la section ombilicale ; de la vase et des chiffons souillés constitueront le pansement obligatoire et la pauvre mère couchée au-dessus d'un réchaud dont les charbons ardents la purifieront pendant un temps plus ou moins long, boira avec conviction, le bol d'urine additionnée de poivre que lui apporte triomphalement la bà-mu.

Tout cela se passe, chez de nombreuses familles dans une paillote construite à cet effet en dehors de la maison d'habitation. Cette chose sainte, la naissance d'un enfant, serait une souillure, si elle s'accomplissait sous le toit paternel.

La protection de l'enfance, dans un pays imbu de pareils préjugés et dont les coutumes dérivent d'une civilisation quelquefois déconcertante, présentait à résoudre un problème îles plus complexes. L'autorité morale incontestable des bà-mu n'était pas un des moindres obstacles à vaincre.

Les bonnes volontés devaient hésiter.

Il y eut pourtant des essais. L'admission à l'hôpital municipal des femmes enceintes ne donna pas les résultats attendus. Elles y étaient hospitalisées au dispensaire des filles soumises. Aussi, malgré la présence à l'hôpital d'un médecin français, les parturientes se rendaient de préférence à un asile privé, véritable foyer d'infection qu'il a fallu fermer d'office en 1901.

La distribution gratuite par l'hôpital municipal de pansements pour les nouveau-nés, produisit également des résultats peu appréciables.

M. Drouhet, secrétaire général des colonies, maire de la ville de Cholon depuis le 10 mai 1901, entreprit alors, le 1^{er} juillet 1901, l'essai d'une maternité indigène qui fut, d'abord, placée à l'hôpital municipal, puis à proximité, dans une paillote aménagée spécialement à cet effet.

L'arrêté municipal du 31 août 1901 consacra officiellement cette création. Mais les difficultés administratives et financières, pour ne parler que de celles-là, firent craindre au maire un échec. C'est alors que M. Drouhet, aidé de ses collaborateurs, de M. Krautheimer, surtout, administrateur des Services civils, faisant fonctions de chef du secrétariat de la mairie, dont la jeune activité et la foi robuste lui furent d'un si précieux appui, entreprit la fondation de l'Association maternelle de Cholon qui devait réunir dans un même élan de solidarité sociale, tant de cœurs généreux.

Européens et Asiatiques ont apporté leur obole souvent importante, l'Association a pu bâtir, faire vivre prospérer la première maternité de l'Indo-Chine, d'Extrême-Orient, la maternité de Cholon.

L'Association maternelle de Cholon a pour but :

1° d'assurer le patronage et le développement de la maternité créée à Cholon par arrêté du 31 août 1901.

Cet établissement étant ouvert aux femmes enceintes sans distinction de nationalité ou de religion ;

2° de donner gratuitement aux femmes enceintes et aux enfants du premier âge, soit à la maternité, soit à domicile, les soins que nécessite leur état ;

3° de procurer aux mères et aux jeunes enfants les vêtements et les secours dont ils ont besoin au moment de leur sortie de la maternité ;

4° de faciliter le recrutement des sages-femmes indigènes capables de donner des soins aux accouchées et aux enfants en se conformant aux prescriptions de la médecine française et de les encourager dans la pratique de nos méthodes.

Donner des soins pratiques à la mère en couches, et à l'enfant, et supprimer les méthodes empiriques des indigènes dont les procédés amenaient la mort de plus de 66 % des enfants par suite de tétanos, telle est l'idée qui présida à la création de la maternité de Cholon.

Les résultats ne se firent pas attendre ; les chiffres qui suivent prouveront combien ont été rapides les progrès de cette œuvre de véritable conquête morale.

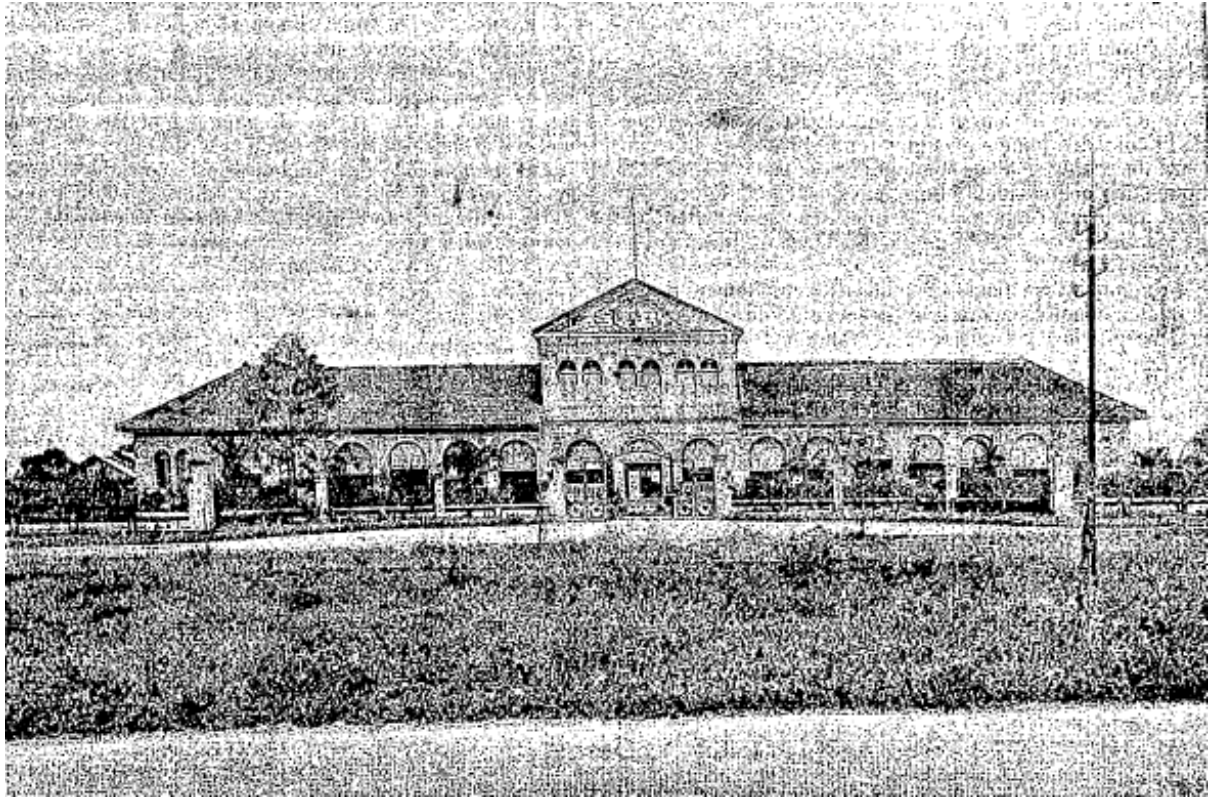
SITUATION GÉNÉRALE DES ENTRÉES À LA MATERNITÉ DE CHOLON

Entrées

Années	Européennes	Asiatiques	Total
1901 (2 ^e sem.)	—	70	70
1902	5	196	201
1903	25	347	372
1904	26	406	431
1905	35	575	610
1906	39	851	890

Décroissance de la mortalité infantile dans la ville de Cholon

1898 à 1900	68,72 %
1901 à 1903	56,05 %
1904 à 1906	31,98 %



Maternité du Cholon (Cliché Truitard)

Ces résultats font le plus grand honneur à l'œuvre entreprise. La maternité comprend un vaste établissement avec deux chambres réservées aux Européennes. Une sage-femme diplômée de la Maternité de Paris y est attachée depuis le 8 février 1902 et dirige l'établissement avec le médecin de la municipalité.

La section d'accouchement de l'École de médecine pratique de Cochinchine qui, par arrêté du gouverneur en date du 29 août 1903, a été installée à la maternité de Cholon, a nécessité la construction d'un second bâtiment comprenant, une salle de cours, dortoirs et réfectoire pour les élèves accoucheuses, ainsi qu'un pavillon central à étage avec huit chambres pour Européennes.

Les bâtiments sont devenus insuffisants et l'Association fait construire un nouvel édifice.

*
* *

Cholon compte également dans ses œuvres de bienfaisance la maison de retraite fondée le 27 novembre 1902 sous le patronage des délégués de la presse française.

L'œuvre est également privée et fonctionne sous la forme d'une association ayant pour but :

1° de construire un ou plusieurs pavillons pour y recevoir des vieillards et des infirmes ;

2° d'y hospitaliser gratuitement les vieillards et infirmes des deux sexes de la ville de Cholon qui sont sans fortune et sans famille ;

3° d'y hospitaliser également les vieillards et infirmes étrangers à la ville dont les villages du provinces d'origine s'engageront à rembourser les frais qu'ils occasionneront à l'association ;

4° de leur procurer gratuitement ou à charge de remboursement, suivant leur provenance, les vêtements et la nourriture.

Cet asile hospitalise gratuitement une quarantaine de malheureux sans famille, l'unique bâtiment de l'œuvre est devenu insuffisant, un second a dû être édifié.

*
* *

Une association fut également fondée à Cholon le 12 avril 1905 sous le nom de l'Association « Nguyễn-van-Chi » pour la protection des aveugles asiatiques de Cochinchine.

Cette association a pour but :

1° d'assurer le fonctionnement et le développement de l'École des jeunes aveugles fondée par Ng.-van-Chi ;

2° de protéger d'une façon générale, les aveugles asiatiques de Cochinchine, quels que soient leur âge et leur sexe, en leur procurant un métier leur permettant de gagner leur vie ou en les mettant à l'abri du besoin et de la mendicité.

Le nombre des enfants recueillis est actuellement de 24.

*
* *

Cholon compte encore une association dite : Association hospitalière de Cochinchine fondée le 11 septembre 1905.

L'Association hospitalière de Cochinchine, œuvre privée, fondée sur l'initiative de M. F. Drouhet, maire de la ville de Cholon, grâce à l'appui de M. le gouverneur Rodier, a pour but de créer, organiser, administrer et développer un hôpital et une maison de repos plus particulièrement destinée à la population civile européenne de Cochinchine.

Une immense souscription fut ouverte et en peu de temps procura des sommes, relativement considérables indiquant ainsi combien le projet était favorablement accueilli par toute la population. Européens et Asiatiques apportèrent leur obole. L'hôpital sera élevé à Cholon même sur un terrain admirablement situé, et les bâtiments seront édifiés suivant toutes les règles de l'hygiène moderne. Deux pavillons sont déjà en construction.

NOMINATIONS DANS LE PERSONNEL COLONIAL (*La Dépêche coloniale*, 9 février 1909)

FONCTIONNAIRES RALLIANT LEUR POSTE

Ont reçu l'ordre de prendre passage :

Sur le paquebot de la Compagnie des Messageries Maritimes quittant Marseille le 14 février 1909 :

M^{lles} Leclère et Deschamps, agréées en qualité d'infirmières à l'hôpital de Cholon (Cochinchine).

MARINE MARCHANDE
Arrivées de paquebots
(*La Dépêche coloniale*, 13 mai 1909)

Voici la liste complète des passagers du paquebot *Calédonien* (M. M.), arrivé à Marseille le 11 mai 1909, provenant de l'Indochine :

M^{lle} Prudôme, directrice [infirmière en chef] de l'hôpital de Cholon

Congé de trois mois
(*La Dépêche coloniale*, 19 août 1909)

M^{me} Vidal, infirmière à l'hôpital de Cholon, provenant de l'Indochine.

Une conférence d'un médecin annamite à Saïgon
(*Le Temps*, 4 novembre 1909)

Un jeune médecin annamite, M. Nguyen Van Thinh ³, ayant récemment terminé ses études à l'école de médecine créée il y a quelques années déjà à Hanoï, et devenu médecin à l'hôpital de Cholon, a entamé devant ses compatriotes une série de conférences très suivies. Le *Courrier saïgonnais* dit à ce sujet :

Un certain nombre de nos médecins européens et de nos administrateurs, sans compter une clientèle indigène promptement acquise, ont pu juger, à l'épreuve, les jeunes praticiens que la « faculté » spéciale d'Hanoï a su préparer, en dépit des appréhensions et des critiques, souvent amères, exprimées ou publiées contre l'inopportunité de son enseignement et l'erreur de sa fondation. Les résultats ont été jusqu'à présent démonstratifs les médecins annamites sortis de l'école d'Hanoï ont donné raison, par leurs qualités et leur valeur professionnelles, aux initiatives françaises qui avaient eu le plus d'espoir dans l'utilité d'une institution semblable sur place.

M. Nguyễn Van Thinh avait pris pour sujet de sa récente conférence la lèpre. Il a parlé, dit le *Courrier saïgonnais*, avec une précision scientifique parfaite et toute la simplicité de vulgarisation nécessaire.

Congé de trois mois
(*La Dépêche coloniale*, 29 novembre 1909)

M^{me} Vidal, infirmière à l'hôpital de Cholon, provenant de l'Indochine.

Congé de trois mois
(*La Dépêche coloniale*, 5 septembre 1910)

³ Futur conseiller colonial et président de la Cochinchine (1945-1946)

M^{lle} Prudôme, directrice de l'hôpital de Cholon

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 15 septembre 1910)

L'hôpital municipal de Cholon a, en 1909, hospitalisé 2.603 malades, ayant donné 108.904 journées d'hospitalisation.

Les journées d'hospitalisation se répartissent ainsi :

Européens 2.708
Asiatiques 106.196

Une clinique gratuite, annexe de l'hôpital, a reçu 2.058 malades ayant fourni 22.567 consultations.

La maternité de Cholon est toujours en faveur. En 1909, il a été hospitalisé 1.556 femmes, qui ont fourni 15.598 journées d'hospitalisation.

PERSONNEL COLONIAL
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} juillet 1911)

DÉCÈS

Sont décédés : ... M^{lle} Lozeille, élève infirmière en Indochine, le 3 juin, à Cholon...

Indochine
(*La Dépêche coloniale*, 9 août 1911)

On nous écrit de Saïgon :

M. Luce, gouverneur général par intérim, a visité l'hôpital municipal de Cholon, dont le maire de la ville, M. Drouhet ; le médecin en chef, le docteur Flandrin ; le médecin adjoint, le docteur Dhoste, et le directeur, M. Janin, lui ont fait parcourir les divers services. Il faudrait une sorte de monographie d'un établissement hospitalier colonial type et d'une installation sanitaire modèle pour décrire exactement et utilement ce remarquable foyer de clinique d'un pays tropical. On ne peut pas imaginer de résultats meilleurs, en aussi peu de temps, d'une plus favorable collaboration des initiatives médicales et des ingéniosités administratives de deux directions qui, loin de se murer, ou de se diminuer, se sont exemplairement aidées et complétées.

Les pavillons réalisent, à peu de chose près, l'idéal commun si rare et si difficile d'une installation économique et salubre excellente ; il y a là des dispositions et un outillage que plus d'un très grand hôpital d'Europe envierait ; il y a là, surtout, par l'exception du cas un arrangement de cadre extérieur et des jardins qui, pour sa jolie reposante, par son art véritable et patient d'utilisation de la verdure luxuriante mais des réfractaires et capricieuses fleurs du pays ou de nos parterres de France.

Les malades, soit de leur couche, par des baies largement ouvertes, soit au gré de leurs allers et venues dans l'enclos hospitalier au sens aimable et non mélancolique du mot, peuvent suivre là, sans préjudice des soins du médecin, le régime propice entre

tous et infiniment salubre de la joie des yeux. Tout contribue à diminuer, dans leur pensée, l'obsession du mal et du lieu.

M. Luce, à qui l'on présenta les infirmières européennes et le personnel indigène, adressa des félicitations cordiales bien méritées à ces auxiliaires dont l'endurance, l'assiduité, la conscience du devoir sont à l'épreuve de l'indifférence elle-même des lointaines ressources récompensantes de la métropole.

Médaille des épidémies
(*La Dépêche coloniale*, 4 août 1913)

La médaille d'honneur des épidémies en or ou en vermeil a été décernée aux personnes dont les noms suivent, en témoignage du dévouement dont elles ont fait preuve à l'occasion de maladies contagieuses et dans des circonstances particulièrement difficiles.

Médaille de vermeil

M^{lle} Prudôme (Rosalie). — Directrice de l'hôpital municipal de Cholon (Cochinchine) : depuis plus de vingt ans en service à l'hôpital municipal, s'est toujours fait remarquer par un dévouement inlassable et un courage au-dessus de tout éloge.

Paul-Marie-Philomène LALUNG-BONNAIRE, médecin résident

Né à Fort-de-France (Martinique), le 21 juillet 1878.

Fils de Thomas Marie Lalung-Bonnaire, propriétaire, et de Lucie Marie Antoinette Perrot.

Marié à Julie Léonie Leblanc.

Diplômé de l'Institut de médecine coloniale de Bordeaux,

Médecin stagiaire de l'Assistance médicale de l'Indo-Chine (nov. 1906).

Médecin titulaire de l'Assistance médicale à Travinh (1908).

Congrès de médecine tropicale à Tokyo (déc. 1925).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 janvier 1928).

Congrès de médecine tropicale à l'Exposition coloniale internationale de Vincennes (1931).

[Directeur local de la Santé en Cochinchine](#) (fév. 1933).

Retraite.

Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 29 et 30 décembre 1935).

Décédé à Paris XV^e, le 15 mars 1972.

CHOLON

SERVICE MÉDICAL

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1914, II-p. 364-365)

Hôpital municipal

MM. le docteur Lalung-Bonnaire, médecin résident ;

Baille de Langibaudière ;

Mallet, agent administratif ;

M^{lle} Prudôme, infirmière en chef ;

M^{me} Vidal (Julie), infirmière ;

Letort,

Julien,

Perrymond,

M. Nguyễn-van-Phân, médecin indigène de 2^e cl.

SERVICE EXTÉRIEUR

M^{me} Julien, infirmière chargée de la clinique gratuite.

SERVICE D'HYGIÈNE

M. Torre, chargé du bureau d'hygiène ;

2 agents européens, 3 agents indigènes.

ÉPIZOOTIE

Surveillance des abattoirs et marchés

M. Fabre, vétérinaire.

ÉCOLE PRATIQUE DES INFIRMIERS VACCINATEURS INDIGÈNES
M. le docteur Lalung-Bonnaire, chargé des cours.
M^{me} Léandri, sage-femme, directrice;

MATERNITÉ
(rattachée à l'Hôpital municipal depuis le 1^{er} août 1913)
M. le docteur Baille

ÉCOLE DE MÉDECINE DE COCHINCHINE
SECTION D'ACCOUCHEMENT
M. le docteur Baille de Langibaudière, professeur ;
M^{me} Léandri, directrice de la maternité, professeur.

MAISON DE RETRAITE
(rattachée à l'Hôpital municipal depuis le 1^{er} août 1913)
40 pensionnaires des deux sexes.

ÉCOLE DES AVEUGLES
(rattachée à l'Hôpital municipal depuis le 1^{er} août 1913)
M. Luzergnes (Albert), directeur de l'école
4 professeurs annamites.
22 élèves.

HOPITAL DROUHET*
(cédé à l'Administration locale)
MM. le docteur Flandrin, médecin ;
N....
M. Vincent, économe.
6 infirmiers et 2 infirmières indigènes.

Démissions
(*La Dépêche coloniale*, 10 mars 1914)

Les démissions de leur emploi offertes par ... M^{me} Letort infirmière à l'hôpital de
Cholon... on été acceptées.

Saïgon
Fin d'année au Lycée franco-chinois d'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 5 février 1916)

Au premier rang de ces assistants étaient ... le docteur Lalung-Bonnaire, du Conseil
du Lycée

HÔPITAL INDIGÈNE DE COCHINCHINE



LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À SAÏGON (*L'Écho annamite*, 26 février 1920)

.....
M. le gouverneur général, accompagné de M^{me} Long et de M. Le Gallen, a ensuite visité nos établissements d'assistance que lui a présentés M. le docteur Lecomte. ... Il a successivement visité l'hôpital Drouhet où il a été reçu par M. le docteur Baille de Langibaudière, la maternité de Cholon, l'école des sages-femmes, [l'hôpital indigène de Cholon](#) et l'École des jeunes aveugles où il a été reçu par M^{me} Léandri, M. le docteur Lalung-Bonnaire et M. Luzergues.
.....

Médecins auxiliaires et élèves-infirmiers
(*La Dépêche coloniale*, 6 février 1921)

On sait quels espoirs on fonde — et avec raison — sur la collaboration des médecins et des infirmiers annamites dans nos services hospitaliers, où le personnel blanc fait désastreusement défaut.

Les médecins indigènes — qu'on ne veut encore considérer que comme des auxiliaires — font aujourd'hui la même besogne que nos médecins de colonisation.

On vient même, en surcroît de fonctions, de leur désigner le service sanitaire sur les voies ferrées en remplacement des médecins européens, mais à demi solde.

Quant aux infirmiers indigènes, ils se plaignent (jusqu'ici les auxiliaires se résignent) d'être assimilés simplement à des domestiques ou à des hommes de peine.

Ils réclament d'être employés, aux hôpitaux de Cholon par exemple, à autre chose qu'au balayage des salles et au curage des fosses...

Certes, un infirmier dévoué doit savoir tout faire — même ce que je viens de dire — et doit accepter de le faire en cas de nécessité. Mais en ce cas seulement.

Et il ne doit pas être permis de faire, avec des infirmiers, des balayeurs ou des vidangeurs de métier. Cela nuit au service, aussi bien qu'à la probité professionnelle des employeurs.

Voici deux fois déjà que les infirmiers indigènes de Cholon se mettent en grève en invoquant ce motif. S'il est vrai, il faut s'arranger pour qu'ils ne puissent plus l'invoquer à l'avenir.

RETOUR DU DOCTEUR LALUNG-BONNAIRE (*L'Écho annamite*, 2 juillet 1921)

Le docteur Lalung-Bonnaire, dont le retour en Cochinchine nous a été signalé depuis quelque temps, nous arrive enfin.

Le départ de ce praticien distingué et aimable, qui est rentré en France pour goûter un repos bien gagné par huit années de service comme directeur de l'hôpital indigène de Cholon, a été unanimement regretté de la population cholonnaise parmi laquelle il compte de nombreux clients dont beaucoup lui doivent la vie. Aussi a-t-elle accueilli avec joie la nouvelle de son retour. Tant le docteur Lalung-Bonnaire a su acquérir de sympathie par son dévouement inlassable et la haute conception de ses devoirs professionnels.

La réaffectation du docteur Lalung-Bonnaire à son ancien poste à l'hôpital de Cholon comblerait les vœux de tous ceux — et ils sont nombreux — qui l'ont connu et apprécié.

En remplaçant à la tête de ce grand établissement un médecin qui l'a déjà dirigé avec compétence et autorité, l'Administration donnera satisfaction au public en même temps qu'elle confiera à des mains sûres un service important.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons la bienvenue à M. le docteur Lalung-Bonnaire et à sa famille, avec la certitude que, quel que soit le poste où il sera placé, il continuera comme par le passé à consacrer sa science au soulagement des malades pour le plus grand bien du prestige français.

Ta...

Les voleurs à Cholon (*L'Écho annamite*, 9 août 1921)

Activement pourchassés à Saïgon, les voleurs semblent avoir transporté à Cholon le champ de leurs exploits.

Après y avoir signalé leur présence par plusieurs tentatives infructueuses, ils ont été plus heureux vendredi dernier chez le docteur Lalung-Bonnaire, directeur de l'hôpital indigène de Cochinchine. Ils ont pénétré dans la maison par la porte d'entrée principale, ont fouillé le bureau du docteur et, de là, ont gagné, par un escalier, la chambre à coucher où reposaient M^{me} et M. Lalung-Bonnaire.

Quelques objets sans grande valeur ont été emportés par les voleurs ; mais, détail curieux, ces derniers n'ont pas touché aux bijoux et à l'argent.

Ce n'est qu'à 4 h. 30 du matin que le docteur s'est aperçu de la venue de ses visiteurs nocturnes.

LA MISE EN VALEUR DES COLONIES FRANÇAISES

LE PROGRAMME DES GRANDS TRAVAUX

EXPOSÉ DES MOTIFS

(*La Dépêche coloniale*, 8 septembre 1921)

F. Assistance médicale

Construction d'un grand hôpital à Saïgon-Cholon. — L'hôpital de Choquan, réservé aux malades indigènes, ne répond plus ni aux exigences de l'hygiène hospitalière, ni aux besoins de la population, grouillante et affairée., qui s'entasse dans l'agglomération de Cholon. Le nombre des indigènes traités annuellement dans cet établissement est d'environ 6.000 et le nombre des malades soignés à la consultation externe est à peu près équivalent. Le terrain sur lequel est construit l'hôpital de Choquan est bas, marécageux et inondé aux marées ; les moustiques y pullulent en toute saison, l'écoulement des matières usées se fait mal ; les bâtiments sont dans un état avancé de vétusté et sont trop éloignés des centres indigènes.

L'administration locale a très justement décidé de [transformer en hôpital indigène local l'hôpital actuel de Cholon](#), qui est installé sur un terrain d'une altitude suffisante au-dessus des marées et d'une déclivité naturelle permettant l'évacuation des matières usées. Tout en étant isolé de l'agglomération indigène, cet hôpital est cependant à la portée des consultants. Les bâtiments existant actuellement forment un noyau important ; la plupart pourront être conservés. Enfin, la transformation de l'hôpital municipal et son extension ultérieure permettront de grouper dans un périmètre restreint les formations sanitaires de l'assistance : hôpital Drouhet, hôpital indigène, maternité, etc., ce qui facilitera le service médico-chirurgical et l'enseignement dans les diverses écoles rattachées au centre hospitalier.

La réalisation de ce projet exige la construction à l'hôpital municipal actuel des installations supplémentaires suivantes : six pavillons pour hommes et femmes (chirurgie, tuberculeux, médecine générale ; deux pavillons pour enfants ; deux pavillons pour payants ; un pavillon pour pharmacie, laboratoire, physiothérapie ; un pavillon opératoire avec rayons X ; un quartier pour les prisonniers ; un hôpital de contagieux pour les maladies pestilentielles ; des bains, morgue, dépendances diverses ; les logements pour deux médecins européens.

Le nouvel hôpital comprendra environ six cents lits gratuits, quatre-vingts lits payants, cent lits d'enfants, deux cent cinquante lits pour prisonniers et filles publiques, cents lits pour contagieux et pestilentiels, soit onze cent trente lits au total. C'est un chiffre qu'il n'y a pas intérêt à dépasser pour un même établissement ; si, plus tard, l'insuffisance de ces moyens d'assistance était démontrée, il serait préférable de construire un deuxième hôpital dans un autre quartier.

L'ordre d'urgence de ces constructions est le suivant : déplacement du dispensaire, construction des pavillons d'enfants, lazaret, 3 ou 4 pavillons gratuits, pavillon de pharmacie et laboratoire, pavillon de payants, groupe opératoire, 2 ou 3 pavillons gratuits, pavillons pour prisonniers et, éventuellement salles militaires.

En définitive, le grand groupe hospitalier de Saigon-Cholon comprendra : pour les Européens, l'hôpital Drouhet qui pourra lui-même être facilement agrandi selon les besoins ; pour les indigènes, l'hôpital municipal actuel, repris par le service local, agrandi, et dont les moyens thérapeutiques seront complétés. À cette formation restera attachée l'école professionnelle d'infirmiers, qui devra comprendre une section d'élèves-infirmiers, pour les femmes en couches, la maternité qui va, dès cette année, recevoir quelques améliorations et qui devra ultérieurement être dotée d'une crèche ; à cette formation sera attachée l'école des sages-femmes, dont il faut prévoir la réorganisation complète et l'extension.

L'eau de coco
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1922)

[...] C'est un diurétique énergique qui a été expérimenté par M. le docteur Lalung-Bonnaire à l'hôpital de Cholon, par M. le docteur Maque à l'hôpital de Saïgon, par M. le docteur Ledoux à l'hôpital Choquan et par M. le docteur Brau à l'hôpital de Saïgon. [...]

Dans l'administration
(*L'Écho annamite*, 23 mars 1922)

18 mars 1922 :

M. le docteur Bigo ⁴, médecin stagiaire de l'assistance en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est désigné pour remplir provisoirement les fonctions de directeur de la clinique ophtalmologique en remplacement et au départ de M. le docteur Casa^{aux}, appelé à une autre destination.

Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité annuelle de 1.200 piastres pour supplément de fonctions prévue par l'arrêté du 29 juillet 1920 susvisé.

Indochine
(*Les Annales coloniales*, 14 août 1923)

— Une école pratique d'infirmiers indigènes de Cochinchine a été organisée à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon, par arrêté du gouverneur général du 18 juin 1923.

— Le personnel infirmier indigène des divers services ou formations sanitaires de la Cochinchine constitue un corps spécial dit « personnel des infirmiers indigènes de l'Assistance médicale de Cochinchine ».

⁴ Henri-Émile-Joseph Bigo (Caudry, 26 avril 1889-en mer, 1^{er} mars 1925) : futur ophtalmologue et otorhinolaryngologiste à Saïgon.

Groupe hospitalier de Cochinchine
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 64-68)

1^{er} GROUPE

A. — Hôpital indigène de Cochinchine

MM. Lalung-Bonnaire (Paul-Marie-Philomène-Victor), médecin principal de l'Assistance, médecin chef de l'hôpital ;
Servain (Léo), médecin stagiaire de l'Assistance, médecin traitant ;
Lê-van-Chinh, médecin indochinois de l'Assistance ;
Phan-van-Lu, médecin auxiliaire de 3^e classe de l'Assistance, médecin résident ;
Lê-van-Phung, médecin auxiliaire de 4^e cl. ;
Tân-van-Loi, médecin auxiliaire de 5^e classe ;
Lê-tan-Chau, médecin auxiliaire stagiaire ;
Truong-Ngoc-Bau, médecin auxiliaire stagiaire ;
Trân-van-Chau, médecin auxiliaire stagiaire ;
Lê-van-Phan, pharmacien auxiliaire de 4^e cl. ;
Trinh-van-Luc, pharmacien auxiliaire stagiaire ;
Hely, Maurice, infirmier major de 3^e classe de l'Assistance, infirmier-chef ;
M^{me} Perrymond (Marie), dame-infirmière de 3^e classe de l'Assistance ;
M^{lle} Orio (Marie), dame-infirmière de 5^e classe de l'Assistance ;
M^{lle} Dufresne (Rosa), dame-infirmière de 5^e classe de l'Assistance ;
M. Malachard (Lucien), croix de guerre, comptable contractuel ;
M^{me} Roche. (Mathilde), surveillante de cuisine ;
M^{me} Schmitz (Marthe-Marie), lingère ;
M. Vincent (Henri), concierge journalier ;
Trois secrétaires indigènes ;
Dix-huit infirmiers indigènes de l'Assistance.

B. — École pratique d'infirmiers indigènes

MM. Lalung-Bonnaire (Paul-Marie-Philomène-Victor), médecin principal de l'Assistance, directeur et professeur de l'École ;
Phan-Vah-Lu, médecin auxiliaire de 3^e classe de l'Assistance, répétiteur.

C. — Maternité indigène de Cholon.

MM. Pradal (Paul), Lég. hon., croix de guerre, méd. col., médecin de 5^e classe de l'Assistance, médecin-chef ;
Nguyễn-hong-Luong, médecin auxiliaire de 5^e classe ;
Six sages-femmes indigènes de l'Assistance ;
Un secrétaire.

D. — École pratique de sages-femmes indigènes

MM. Pradal (Paul), Lég. hon., croix de guerre, M. C., médecin de 5^e classe, professeur de l'École ;
Nguyễn-hong-Luong, médecin auxiliaire de 5^e classe de l'Assistance, répétiteur ;
M^{me} V^{ve} Muller (Marie-Anne), surveillante générale.

Nominations
(*L'Écho annamite*, 24 février 1925)

M^{lle} Eliche, doctoresse en médecine, médecin contractuel de l'Assistance, est désignée pour remplir les fonctions de médecin-chef de la maternité de Cholon et chargée de cours à l'École des sages-femmes, en remplacement du Dr Pradal, médecin de 5^e classe, appelé à une autre destination.

M. le docteur Pradal, médecin de 5^e classe de l'Assistance, en service à la maternité de Cholon, est chargé du service médical de la province de Cholon et des soins médicaux à donner au personnel, européen et indigène, des services généraux et locaux en résidence à Cholon-ville, en remplacement du docteur Servain, médecin stagiaire appelé à une autre destination. Il continuera à concourir au service de l'hôpital indigène de Cochinchine.

Nominations
(*L'Écho annamite*, 11 septembre 1925)

Par arrêté en date du 25 juillet 1925 du Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts :

Sont nommés :

2^o Officier d'Académie :

M. le docteur Lalung-Bonnaire (Paul), professeur à l'École des infirmiers indigènes à Cholon.

Nos félicitations.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 20 septembre 1925)

Congés

Un congé administratif de huit mois, à solde entière de présence, est accordé à M. Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance en Cochinchine, pour en jouir à Paris.

Une heureuse nomination
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1925)

C'est celle du docteur Sambuc* comme médecin-chef de l'hôpital indigène de la Cochinchine à Cholon, en remplacement du docteur Lalung-Bonnaire.

En effet, ce praticien, annamitisant distingué, est un annamitophile d'abord aimable et bienveillant. Son nom est sympathiquement connu dans les milieux indigènes, et les nombreux Annamites qui le connaissent personnellement ou par ouï-dire accueillent avec plaisir sa désignation à la tête du grand établissement sanitaire où sa bonté agissante trouvera à s'employer à l'égard des indigènes qui y sont traités.

Nous espérons que le docteur Sambuc sera sensible à cet écho de l'opinion publique indigène, auquel nous joignons nos félicitations personnelles.

E. A.

Discours de Cognacq, goucoch

(Conseil colonial, 26 octobre 1925)

.....
L'Hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon, continue à s'accroître et à s'équiper suivant un plan qui en fera un superbe établissement hospitalier, muni de toutes les ressources de la thérapeutique moderne. Il a été doté de quatre pavillons supplémentaires de malades, d'un groupe opératoire qui excite l'admiration des visiteurs, de services de désinfection, d'hydrothérapie, de dépendances, de logements pour le personnel médical, etc. Un pavillon d'électroradiologie y est en voie d'organisation. Enfin, le matériel pour le service de radiumthérapie dont le Conseil colonial avait demandé la création dans sa dernière session a été commandé en France.

La maternité et l'École des sages-femmes de Cholon ont été agrandies et réorganisées.

Dans le Corps médical
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1925)
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1925)

Par arrêté en date du 19 novembre 1925, de M. le gouverneur de la Cochinchine, M. le docteur Sambuc, médecin principal de 2^e cl. des Troupes coloniales hors cadres, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'hôpital indigène de Cochinchine et des établissements qui en dépendent (maternité, écoles pratiques des infirmiers et des sages-femmes), pendant l'absence de M. le docteur Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance, en mission au Japon et rapatriable.

Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1926)

École pratique d'élèves sages-femmes indigènes

L'École pratique des élèves sages-femmes indigènes de Cholon a été réorganisée par un arrêté du Gouverneur général du 21 mai 1926.

L'Ecole des sages-femmes de Cholon est destinée à assurer le recrutement des sages-femmes indigènes de l'Assistance médicale en Cochinchine.

Cette école dépend de la maternité annexée à l'hôpital indigène de Cochinchine. Elle est placée sous la direction du médecin-chef de la maternité et sous le contrôle du médecin-chef de l'hôpital indigène de Cochinchine et du directeur local de la Santé.

Les élèves sages-femmes sont soumises au régime de l'internat gratuit.

Chaque élève reçoit, en outre, une indemnité mensuelle de cinq piastres.

Le paiement de cette indemnité est imputable au budget local.

À titre provisoire, les élèves pourvues du certificat d'études primaires recevront une indemnité supplémentaire de cinq piastres.

Réorganisation du personnel des sages-femmes indigènes

Le personnel des sages-femmes indigènes de l'Assistance médicale de Cochinchine a été réorganisé par un arrêté du gouverneur général du 21 mai 1926.

Le statut du personnel des sages-femmes indigènes de l'Assistance médicale de Cochinchine a été déterminé par cet arrêté.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1926)

Par arrêtés en date du 19 novembre 1926 du Gouverneur de la Cochinchine :

Désignations

M. le docteur Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance médicale, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est appelé à reprendre ses fonctions de médecin-chef de l'Hôpital indigène de Cochinchine et des établissements qui en dépendent (Maternité, Écoles pratiques des Infirmiers et des sages-femmes).

M. le docteur Sambuc, médecin contractuel, désigné par arrêté du 20 novembre 1925, pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'hôpital indigène de Cochinchine, pendant l'absence de M. le docteur Lalung-Bonnaire, est maintenu en service au même établissement en qualité de médecin traitant.

NOUVELLES DE COCHINCHINE (*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1926)

Bagarre. — Hier matin une bagarre eut lieu entre les élèves de l'École des mécaniciens [erreur rectifiée le 23 : en fait l'École pratique d'industrie] et les infirmiers de l'Hôpital indigène de Cholon ; deux Européens furent blessés dont un de trois coups de couteau. Trois agents indigènes furent blessés par le jet d'un projectile.

COCHINCHINE

CHOLON

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1926)

L'Échauffourée du 12 (*Courrier saïgonnais*). — Une grave échauffourée s'est produite hier à Cholon : des élèves de l'école professionnelle, de la rue Chasseloup-Laubat, à Saïgon, et non de l'école des mécaniciens, ont voulu assommer les infirmiers de l'hôpital indigène de Cochinchine.

L'attaque de l'hôpital

C'était vers 10 heures ; des infirmiers indigènes de l'hôpital, qui avaient été avisés que les élèves de l'école voulaient leur faire un mauvais parti, eurent leur attention attirée par des groupes de jeunes gens circulant dans la cour de l'hôpital près de la porte de derrière, donnant sur la rue de Canton. On sait que l'hôpital de Cochinchine est borné par la rue Armand-Rousseau à gauche, la rue de l'hôpital en face, où se trouve la porte d'entrée, la rue de Tongkiêu à droite, et la rue de Canton au sud, où se trouve une autre porte.

Bientôt une dispute éclata entre des infirmiers qui furent bousculés par ces jeunes gens. À un cri de ralliement, 90 autres jeunes gens, qu'on a su, après, être des élèves de l'école professionnelle, stationnant par petits groupes dans les rues voisines, accoururent et cernèrent l'hôpital.

M. Malachard, comptable, s'étant aperçu du commencement de la dispute, et voyant que les élèves allaient attaquer l'hôpital, pria M. Vincent, concierge, d'aller fermer la porte donnant sur la rue de Canton pendant qu'il téléphonait à la police.

Les élèves assomment M. Vincent qui est grièvement blessé

M. Vincent courut vers la porte de derrière ; au moment où il se baissait pour pousser la barre de fermeture de cette porte, il reçut un violent coup d'un morceau de bois de chauffage qui l'étendit à terre. Avant que le malheureux concierge pût se relever, dix élèves sautèrent sur lui et, par les bras et les jambes, le trainèrent dans la rue de Canton. Alors ce fut tragique, écœurant de lâcheté. — Les énergumènes, à coups de bois de chauffage, taillés en biseau, assommèrent M. Vincent. Des infirmiers voulurent se porter à son secours. Mais ils durent battre en retraite et abandonner le concierge.

Le Police prévenue. — Le commissaire central assailli.

Le commissaire central de Cholon, M. Massei, prévenu par le coup de téléphone de M. Malachard, se rendit immédiatement sur les lieux en auto avec tout juste un agent indigène et un interprète. Au moment où il débouchait dans la rue de Canton, il aperçut les exaltés. Il les pria de se disperser, ne sachant pas en ce moment que M. Vincent venait d'être mis à mal. Mais les élèves loin d'obtempérer, assaillirent le commissaire central.

L'affaire devenait grave. M. Massei et ses agents furent cernés par les énergumènes qui les frappèrent à coups le poings, de pieds et de bâtons.

Le policiers allaient succomber sous le nombre, quand ils réussirent à faire usage de leur sifflet d'alarme.

Un agent européen se portant au secours du commissaire est également assailli

M. Arribaud, de la Police urbaine, détaché au contrôle des immigrants, habitant non loin de là, déjeunait tranquillement quand il entendit le sifflet d'alarme. N'écoutant que son devoir, il se porta résolument au secours du commissaire central. Mais il fut vite cerné et une avalanche de coups tomba sur lui.

M. Biasini, de la Sûreté, arriva bientôt à la rescousse, Le nombre des agents ainsi augmentés, ceux-ci purent se défendre avec avantage.

La police alertée

Le coup de sifflet avait été également entendu par des agents cyclistes.

L'un d'eux courut donner au commissariat central.

M. Chiffre, le chef de poste de garde, rassembla tous les agents disponibles qui se portèrent en vitesse au secours des assaillis,

Cinq minutes après les coups de sifflet d'alarme, l'escouade de renfort partait du commissariat central.

La face du combat changea, les assaillants devinrent les assaillis. Voyant le renfort arriver, les élèves mutins cherchèrent leur salut dans la fuite. Mais, néanmoins, quinze d'entre eux purent être arrêtés dont le meneur et ses principaux lieutenants.

Ils ont été conduits sous bonne escorte au commissariat et enfermés au violon.

L'état de M. Vincent

Ce matin, nous avons pu voir M. Vincent, à la salle des pansements ; il avait la tête recouverte de bandages, ainsi que la main droite. Avec amabilité, il a bien voulu nous donner quelques renseignements.

« Ayant reçu l'ordre de me rendre à la porte de derrière pour la fermer, nous dit M. Vincent, je m'y suis rendu. Au moment où je me suis baissé pour pousser la barre de fermeture, j'ai reçu un violent coup d'un gros bâton, à l'épaule droite. Je me suis affaissé à terre. Aussitôt, une dizaine de jeunes gens qui se trouvaient près de la porte, ont sauté sur moi, et m'ont traîné, par les jambes et les bras, dans la rue. Là, d'autres individus aimés se sont joints aux premiers, et se sont sauvagement mis à me frapper. Atteint à la poitrine et à la tête, j'ai bientôt perdu connaissance. Et je ne sais plus ce qui s'est passé après. Je me suis réveillé sur un lit de l'hôpital ».

M. Vincent porte trois coups de couteau à la tête, un autre à la main droite. Il porte, en outre, [...] de nombreuses contusions.

Parmi les agents qui furent sérieusement malmenés et qui ressentent encore, ce malin, les coups reçus, nécessitant des soins médicaux, citons Huynh-van-Dao, chauffeur du commissaire, Huynh-van-Vo, et le secrétaire interprète Tran-van Xinh.

La cause de l'échauffourée

La cause de cette sanglante échauffourée serait la vengeance.

Un élève de l'école professionnelle, en traitement à l'hôpital indigène de Cochinchine, il y a un mois, aurait été maltraité par des infirmiers. Il aurait juré de tirer une éclatante vengeance, dès sa sortie de l'hôpital. Il tint sa promesse comme on a vu.

Fait plus grave, plusieurs artilleurs indigènes, qui suivent les cours de l'école professionnelle, ont pris une part active dans la bagarre.

Les élèves arrivèrent par le tramway électrique et descendirent à la station, près de la rue de Canton, par petits groupes, ils se rendirent aux approches de l'hôpital, et le cernèrent.

Le nouvel état d'esprit

À l'interrogatoire, les élèves arrêtés se montrèrent arrogants et insolents. Ils ne voulurent point répondre aux questions posées.

On nous rapporte même qu'au moment où ils attaquaient MM. Massei et Arribaud, les plus enragés auraient crié : « Tapez dessus ».

COCHINCHINE

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES

Les incidents de l'hôpital de Cholon

(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1927)

Voici quelques renseignements complémentaires sur la bagarre qui eut lieu le 12 décembre dernier en face de l'hôpital de Cholon que nous avons évoquée hier.

Il y a quelque temps, un élève de École professionnelle se trouvant en traitement dans cet établissement aurait eu une altercation avec un infirmier qui l'aurait, paraît-il, giflé.

À peine rentré à l'école, il n'eut qu'une hâte, c'est de se venger. Pour cela, il demanda à ses camarades de bien vouloir l'aider et une liste circula même dans l'école pour demander des volontaires. Chacun de ceux-ci devait remettre 22 cents pour payer les frais de transports.

Une cinquantaine ayant été réunis, ceux-ci envoyèrent le 12 décembre, vers 7 heures, des émissaires pour demander des explications aux infirmiers.

Ceux-ci ne demandèrent qu'une chose, c'est qu'on leur fiche la paix.

À onze heures un quart, le gros des manifestants arriva et, de la rue, invita les infirmiers à sortir... s'ils n'étaient point des fainéants.

Ceux qui voulurent le faire furent reçus à coups de matraque.

Ensuite, le groupe des énergumènes voulut pénétrer dans l'hôpital. Le concierge, M. Vincent, voulut s'y opposer, Mal lui en prit car il fut immédiatement gratifié d'un coup de barre de fer sur le crâne et de trois coups de couteau.

Un commis du service européen, qui voulut s'interposer et calmer ces jeunes gens, n'eut, comme toute récompense, que des coups de matraque.

M. Massei, commissaire de Cholon, prévenu en hâte, accourut avec les quelques agents disponibles.

Ce fut le signal de la bagarre. Délaissant les infirmiers, les manifestants s'emparèrent de pierres, de bâtons et de tout ce qui pouvait leur tomber sous la main pour recevoir comme il convenait la police, n'épargnant pas même le commissaire.

Trois agents indigènes furent blessés par les projectiles.

Une quinzaine d'élèves purent être cependant appréhendés et conduits au commissariat central. Le reste de leurs camarades s'échappa et regagna l'école.

AU PALAIS

La bagarre de l'hôpital de Cholon en correctionnelle

Un acquittement — Quatre condamnations — Belle plaidoirie de M^e Phan-van-Truong

(*L'Écho annamite*, 17 mars 1927, p. 1, col. 3)

Nos lecteurs se rappellent la bagarre survenue, il y a quelques mois, à l'hôpital indigène de Cholon, entre infirmiers de cet établissement et élèves de l'École pratique d'industrie, et au cours duquel le sympathique commissaire central de Cholon, M. Masséi, et quelques agents, étant intervenus, furent victimes de coups et blessures de la part des batailleurs.

Rappelons succinctement les faits :

Un élève de l'École pratique d'industrie, maltraité, prétendit ses camarades, par l'infirmier Lâu, promit de se venger.

S'étant solidarisés avec lui, une centaine d'élèves vinrent demander des explications aux infirmiers.

Les manifestants frappèrent sauvagement le gardien Vincent, qui leur avait fermé la porte de l'hôpital.

Et la bagarre eut lieu.

Prévenu, M. Masséi se rendit sur les lieux, accompagné de plusieurs agents annamites.

Les représentants de la force publique ne parvinrent pas à rétablir l'ordre.

Mieux : perdus dans la mêlée, M. Masséi et ses collaborateurs encaissèrent des « marrons ».

Une centaine d'arrestations furent opérées. Les élèves belliqueux furent déférés devant le juge d'Instruction, qui en choisit cinq pour la correctionnelle.

Accusés de coups et blessures, les jeunes Duong-Tân Paul, Kiêt, Dang, Luong et Hên, ont comparu, ce matin, devant le Tribunal correctionnel indigène, présidé par M. Coppin, qui était assisté, au ministère public, de M. Lebrault.

Les inculpés, tout en regrettant l'incident, auquel ils avaient participé « par devoir de solidarité », ont nié avoir frappé les agents de police et le commissaire.

Les témoins, M. Masséi et trois de ses auxiliaires, ont avoué ne reconnaître personne. Seul, l'interprète chinois Xinh a déclaré avoir été frappé par des élèves qu'il a à peine reconnus.

M^e Phan. — Il est curieux de constater que l'agent X. déclare avoir été, à côté de M. Masséi, frappé dans le dos, alors que ce dernier affirme avoir reçu, dans le dos, lui aussi, des coups.

L'agent, qui prétend reconnaître son agresseur, est donc plus perspicace que son chef, qui ne connaît pas le sien !

Simple constatation !

La parole est donnée au ministère public.

M. Lebrault dit que l'affaire, très grave, aurait provoqué une effusion de sang sans le doigté du commissaire central Masséi.

M^e Phan dit que les dépositions sont incertaines, hésitantes, contradictoires; il y a des doutes :

« Dans une bagarre, dit notre distingué compatriote, il n'est pas facile de se distinguer les uns les autres ; furieux, les agresseurs oublient le respect qu'ils doivent aux représentants de la force publique.

« Le principal instigateur de l'échauffourée, qui a tenu tête à une centaine de ces jeunes guerriers, n'est pas, comme par miracle, sur le banc d'infamie ! Ils étaient 100 à l'Instruction; ils ne sont plus que 5 en correctionnelle ! »

En concluant, M^e Phan, après avoir imploré l'indulgence du Tribunal pour la jeunesse, et demandé un acquittement général, combat l'application, préconisée par le magistrat instructeur de l'article 230 du Code Pénal, « car, dit-il, l'interprète Xinh n'est pas un agent ni un citoyen chargé d'un ministère du service public ; il faudrait changer l'article 230 en ceux 309 et 311 ».

Le Tribunal se rend à cette raison.

Hên est acquitté ; les quatre autres accusés sont condamnés chacun à 6 mois de prison.

Ces derniers feraient appel du jugement.

La nourriture à l'hôpital indigène
de Cochinchine à Cholon
(*L'Écho annamite*, 30 mars 1927, p. 1, col. 3)

J'ai reçu, il y a plus d'une semaine, en même temps que d'autres confrères qui l'ont insérée, la lettre suivante :

Cholon, le 13 mars 1927.

Monsieur le directeur,

Nous soussignés, malades en traitement à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon, pavillons pauvres et de 2^e classe, nous avons l'honneur de vous prier respectueusement de vouloir bien prendre en mains notre cause en ce qui concerne la nourriture qu'on nous donne depuis plus d'une semaine.

Nous ne savons pour quel motif nos rations ont été considérablement réduites, par conséquent tout à fait insuffisantes, tandis que pour les pavillons de première, cela n'a pas beaucoup changé.

Nous serons heureux si la Direction de l'hôpital ouvre une enquête à ce sujet pour découvrir d'où vient cette réduction de vivres que le bon sens ne saurait tolérer si vraiment, comme on nous l'a laissé entendre, elle vient d'en haut lieu.

Avec tous nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sentiments très respectueux et très reconnaissants.

Pour m'assurer du bien-fondé de cette réclamation, j'ai rendu visite, lundi dernier, au docteur Lalung-Bonnaire, directeur de l'établissement.

Déjà, l'année dernière, j'avais eu l'occasion d'entretenir celui-ci de la question, avec mon ami le doc-phu Bay.

Le directeur de l'hôpital indigène nous avait promis de sérieuses améliorations, qu'il espérait pouvoir réaliser en faisant préparer la nourriture des malades par les soins de l'établissement même, au lieu de la confier à un fournisseur toujours tenté de faire des bénéfices aux dépens de ces derniers.

Lors de ma visite de lundi dernier, j'ai appris de la bouche du docteur Lalung-Bonnaire que la nécessité où il s'était trouvé de se procurer un matériel répondant aux exigences de l'hygiène et qu'il avait commandé à des maisons de la place, ne lui avait permis d'appliquer le nouveau régime qu'à partir du premier mars.

Voici de quoi se compose, depuis cette date, la ration journalière de chaque malade :

Viande : 150 grammes.

Poisson : 200 —

Légumes : 300 —

Riz (2 repas) : 500 —

Potage(chao) : 50 —

Pour les malades payants, le chao est remplacé, au petit déjeuner du matin, par du café. Sauf cette petite différence, les malades pauvres, qui sont plus particulièrement l'objet de la sollicitude de la direction, bénéficient du même régime que les payants.

Il est à remarquer que la viande est désossée et que le poids n'en comprend plus, comme par le passé, celui des os.

Il était quatre heures et demie de l'après-midi environ. J'arrivais au moment où les malades prenaient leur repas. Je me suis rendu au pavillon des indigents ; j'ai regardé les aliments qui leur étaient servis ; j'ai interrogé au hasard quelques uns d'entre eux, qui m'ont répondu qu'ils n'avaient pas à se plaindre de la nourriture, qu'il trouvaient bonne et suffisante. Passant au pavillon des payants, je suis entré dans la première chambre que j'ai trouvée sur mon chemin. Le malade qui l'occupait m'a déclaré qu'il n'avait rien à dire à la nourriture.

J'ajoute que je n'ai pas senti dans les endroits où j'ai passé cette odeur, fade et écœurante, de graisse et de poisson gâté qui dénonce une cuisine malpropre ou une nourriture de mauvaise qualité.

L'application du nouveau régime n'a pas été sans porter atteinte à certains intérêts ni provoquer quelques petits conflits, auxquels la lettre précitée n'a pas été, peut-être, tout à fait étrangère.

Lorsque j'ai pris congé du docteur Lalung-Bonnaire, celui-ci m'a aimablement autorisé à venir inopinément, quand je voudrai, faire un tour aux cuisines et dans les pavillons aux heures des repas pour me rendre compte *de visu* de la façon dont sont nourris les malades. J'userai de la permission ; on peut y compter.

NGUYEN-PHAN-LONG.

Le docteur Lalung-Bonnaire au 7^e Congrès de médecine tropicale de Calcutta
(*L'Écho annamite*, 13 juillet 1927, p. 1, col. 6)

Le Dr Lalung-Bonnaire, de l'Hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon, est désigné pour représenter la Cochinchine au 7^e Congrès de médecine tropicale, qui doit se tenir à Calcutta, en décembre prochain.

Menus propos

Nos infirmiers

Une injustice à réparer
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1927)

Le peu de temps que j'ai passé à Laithiêu, m'a permis de faire la connaissance d'un brave homme d'infirmier, M. V.

Voilà plus de sept ans, si j'ai bonne mémoire, que le modeste ouvrier de l'Assistance dirige la clinique de l'endroit, assez l'importante, si l'on considère le chiffre de la population et la prospérité progressive de cette coquette petite ville.

Eh! bien, d'après des renseignements puisés à bonne source, Laithiêu ne peut que se louer des services de M. V... , rendus avec un zèle infatigable et une pratique que nous regrettons, hélas ! de ne pas rencontrer chez certains médecins, beaucoup plus riches d'orgueil que de science.

Tout récemment encore, un accident de santé survenu à un être cher m'a appelé à l'hôpital indigène de Cochinchine.

Je me souviendrai longtemps de cette confortable chambre de malade où il m'a été donné, chaque jour, d'approcher M. le docteur Lalung-Bonnaire, l'ami Kiêu et MM. Hiêu, Cha, Kim, etc., dignes disciples de ce vrai savant, et d'admirer leur beau dévouement à la Science et à la fraction souffrante de l'humanité.

J'ai pu aussi, pendant ce court séjour à l'hôpital, apprécier l'incontestable utilité des infirmiers, de ces braves gens qui secondent les médecins dans la mesure de leurs attributions et de leurs modestes connaissances.

Bref, les services rendus par les infirmiers sont grands, aussi grands, sinon plus, que ceux de quelques scribouillards de ma connaissance, qui, leur travail d'automate fini, passent — les heureux mortels ! — le reste de leur temps tourner les pouces ou à écrire des billets doux à leur dulcinée en attendant le jour de la paye.

Ceci, pour faire ressortir l'injustice flagrante dont pâtissent les infirmiers, lesquels, après deux laborieuses années d'études, sont classés dans le cadre subalterne, donc beaucoup plus désavantagés que leurs camarades secrétaires et instituteurs, au double point de vue moral et matériel.

Loin de moi la pensée de chercher, selon le mot de M. Franklin-Bouillon, à toujours « cassandriser ». Ayant trop souffert moi-même, je tiens tout simplement à plaider la cause des humbles, quand elle me paraît digne d'intérêt.

J'aime à croire que, mieux renseigné, M. le gouverneur de la Cochinchine n'attendra pas davantage pour améliorer la situation de ces modestes serviteurs, en les versant dans le cadre secondaire.

Alors que la tourbe des aigrefins, des mercantis et des spéculateurs affiche un luxe insolent et criard, il est souverainement injuste que l'Administration abandonne à leur misérable sort des hommes de devoir, toujours penchés sur les douleurs humaines.

B.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

La promotion du ministère des Colonies

(*Le Journal officiel de la République française*, 27 janvier 1928)

Lalung-Bonnaire (Paul-Marie-Philomène), médecin principal de l'assistance médicale en Indochine ; 26 ans, 3 mois de services, dont 21 ans 5 mois aux colonies.

À propos des malades indigents de l'hôpital indigène de Cholon

— o—x —o —

Une invite de M. le docteur Lalung-Bonnaire

= = « x x » = =

Nous engageons notre ami Linh-Vê à l'accepter
(*L'Écho annamite*, 27 février 1928, p. 1, col. 3)

On a lu à cette place, dans notre numéro de vendredi dernier, un article où M. Linh-Vê rapportait que des malades indigents de l'hôpital indigène de Cholon — ou bien des individus qui se faisaient passer pour tels — promenaient leurs maux et leurs infirmités dans les rues de la cité chinoise, pour solliciter des passants quelques aumônes, qui leur permettraient, assuraient-ils, d'améliorer l'ordinaire de l'établissement dont ils étaient — qu'ils affirmaient — pensionnaires.

Labeur de l'article a lui-même écrit que, « n'étant pas dans le secret des dieux », il ne pouvait savoir si ces mendiants, professionnels ou improvisés, disaient la vérité, étant donné que pas mal de gens, par le temps qui court, inventent des histoires pour exploiter la commisération de leurs contemporains.

Eh bien ! dès à présent, que Linh Vê transforme son doute en certitude en ce sens qu'il a été bel et bien victime de sa générosité et de quelques bluffeurs.

Au lieu de signaler l'existence de ceux-ci à la direction de l'établissement sanitaire susvisé, il aurait dû les adresser à la police, aux fins de renvoyer ces indésirables à leurs villages d'origine, ou de les interner à Phu-My le cas échéant.

En effet, le sympathique directeur de l'hôpital indigène de Cochinchine, le docteur Lalung-Bonnaire, après la lecture de l'article de notre correspondant, nous a donné, dans une communication téléphonique, l'assurance que l'état de choses signalé par Linh-Vê était incompatible avec le régime alimentaire de la maison de santé dont il s'agit, ce régime étant l'objet d'une surveillance vigilante et d'un contrôle rigoureux.

Au cas où notre collaborateur bienveillant émettrait encore quelque doute à ce sujet, le docteur Lalung-Bonnaire l'invite amicalement à se rendre chez lui, inopinément, de préférence vers 10 heures du matin. Il aurait ainsi le plaisir de lui faire passer la revue des repas dans les salles des indigents de l'hôpital. Cette tournée d'inspection l'édifierait mieux que les longs discours.

Nous engageons vivement notre ami Linh-Vê à accepter ce rendez-vous, pour renouveler l'expérience que fit notre directeur, il y a un an ou deux, à la suite de circonstances semblables. Comme M. Nguyễn-phan-Long, notre moderne Saint Thomas sera convaincu, pour avoir constaté de ses propres yeux ; nul doute qu'il ne se déclare, sans contrainte d'aucune sorte, enchanté de la visite, qui confirmera l'impression qu'il a déjà que l'hôpital de Cholon ne laisse à désirer sous aucun rapport.

Et son article de vendredi dernier, dicté, nous le savons, par de bonnes intentions, aura du moins le mérite de produire ce joli résultat et de consolider la belle réputation dont jouit l'hôpital de Cholon.

À propos des malades indigents de l'hôpital indigène de Cholon
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1928, p. 1, col. 3)

L'Écho annamite du lundi 27 février a rapporté, à cette place, une communication téléphonique de M. le docteur Lalung-Bonnaire, directeur de l'Hôpital indigène de Cholon, par laquelle ce dernier m'a invité à venir chez lui, inopinément, pour passer la revue des repas, dans les salles des indigents, qu'il assure être l'objet d'une surveillance vigilante et d'un contrôle rigoureux.

Je m'incline devant cette affirmation de M. le docteur Lalung-Bonnaire, d'autant plus volontiers que je le connais depuis assez longtemps pour savoir apprécier sa franchise.

Néanmoins, je n'ai pas mal agi en lui signalant l'état de choses qu'on sait, pour qu'il ne se perpétue point, dans l'intérêt public de la population de Cholon.

En effet, ce n'est un secret pour personne que des malades indigents de l'hôpital indigène mendient journellement dans les rues de la Ville.

Il suffit de dire, pour confirmer ce que je viens d'avancer, qu'un médecin Indigène de l'établissement lui-même a été abordé une fois, alors qu'il était en ma compagnie, dans la rue, par un de ces mendiants occasionnels qu'il a renvoyé impitoyablement dans sa salle, après lui avoir décliné sa qualité.

De la conversation téléphonique à laquelle il est fait allusion au début de cet article, il appert nettement que ces malades ont purement et simplement menti, et qu'il est du ressort du directeur de l'hôpital de prendre les dispositions qu'il jugera utiles pour mettre fin à une situation qui a assez duré.

J'ai remarqué également, dans l'article du 27 février, que son auteur, dans l'intention de me dégager de toute responsabilité éventuelle, a pris soin d'écrire :

« M. Linh-Vê rapportait que des malades indigents de l'hôpital Indigène de Cholon, ou bien des individus qui se faisaient passer pour tels. »

Et plus loin: « d'améliorer l'ordinaire de l'établissement dont ils étaient — qu'ils affirmaient — pensionnaires. »

Eh bien, je ne suis nullement dans le doute, et je tiens, encore une fois, à affirmer que ces mendiants d'occasion sont réellement des pensionnaires de l'hôpital indigène, par ce seul fait qu'ils portent « l'uniforme » dudit établissement, où sont imprimées, en grosses lettres, les initiales H. I. C. (Hôpital Indigène Cochinchine).

Ainsi donc, je ne conteste plus la valeur du régime alimentaire de l'hôpital parce que j'ai pleine confiance en M. le docteur Lalung-Bonnaire.

Mais je persiste à déplorer l'existence des malades-mendiants, qui, hélas ! pullulent dans notre ville.

Le directeur de l'hôpital a seul qualité pour réprimer pareil fait, soit en n'autorisait plus les malades indigents à sortir, soit en informant la police de la situation, afin qu'elle arrête les « délinquants » et les ramène, à toutes fins utiles, à l'hôpital, chaque fois qu'elle les surprendra.

LINH-VE

Départ de M^{lle} Eliche
(L'Écho annamite, 12 mars 1928)

Sur le *Cap-Lay* [Chargeurs réunis], qui nous quittera demain matin, s'embarquera M^{lle} Eliche, médecin contractuel, directrice de la maternité de Cholon qui, après un labeur de trois années en Cochinchine, va jouir en France d'un repos bien gagné.

Le départ de M^{lle} Eliche créera un vide dans cet établissement hospitalier, dont le personnel et les pensionnaires n'ont eu qu'à se louer de sa bienveillance et de son dévouement.

Ancienne interne de cette célèbre maternité de Baudeloque, à Paris, elle s'est spécialisée dans les accouchements.

Sous sa vigilante direction, et avec la précieuse collaboration de M. Vo-xuân-Hành, la maternité de Cholon a conquis, ces dernières années, une popularité de plus en plus grande dans les milieux indigènes et chinois.

Cette maternité, en effet, regorge de parturientes, de toutes les classes sociales : femmes de fonctionnaires, femmes de la bourgeoisie annamite et chinoise, indigentes, sont unanimes à se féliciter des soins éclairés et extrêmement dévoués dont on les entoure, sans compter les facilités compatibles avec la bonne marche du service intérieur. réservées à leurs parents qui viennent les visiter.

M^{lle} Eliche, accessible, à toute heure de la nuit et du jour, aux appels de ses « malades », sur lesquelles veille d'ailleurs, avec une rare conscience professionnelle,

M. Vo-xuân-Hành, son bras droit, jamais absent de son poste de médecin résident, joint à sa science d'accoucheuse émérite cette qualité fort appréciée : une grande assurance de soi-même, mitigée de circonspection, inspirant aux « malades » la confiance et l'espoir.

Ses auxiliaires, les sages-femmes monitrices, et ses élèves, qui lui ont témoigné, à l'occasion de son départ, des marques non équivoques de leur respectueuse sympathie, vont certainement regretter son absence, qui, heureusement, sera de courte durée, puisqu'elle reviendra à l'expiration de son congé de six mois.

Certain d'être le fidèle interprète des pensionnaires de la maternité de Cholon et de leurs parents, qui ont su apprécier le dévouement de M^{lle} Eliche, je me permets de lui adresser ici mes sincères souhaits d'excellente traversée et de bon séjour dans la Métropole, où se retrempera sa santé légèrement ébranlée par son premier et long contact avec le climat déprimant de la Colonie.

K. T.

LE MEETING DES FONCTIONNAIRES
À SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1928)

.....
LE DOCTEUR LALUNG-BONNAIRE ET LES CANDIDATS À LA DÉPUTATION

Le docteur Lalung-Bonnaire, encore qu'il se défende de mêler la politique aux questions administratives, estime que le rôle de l'élus consiste à défendre les intérêts de ses électeurs.

Tel ne fut pas le cas en Cochinchine où les promesses furent distribuées à foison, mais sans résultat appréciable.

Laissant de côté toute considération de personne et d'étiquette, le docteur Lalung-Bonnaire propose que la question soit posée à tous les candidats à la députation qui se déclareront pendant la période électorale qui va s'ouvrir. On leur dira : « Les fonctionnaires voteront tous au premier tour et au second pour le candidat qui leur apportera les satisfactions qu'ils demandent.

Donnant : donnant.

Si aucun des candidats n'a réussi avant le premier tour, les fonctionnaires iront aux urnes avec des bulletins blancs. »

L'ORDRE DU JOUR

La proposition du docteur Lalung-Bonnaire est approuvée à l'unanimité.

On la retrouvera résumée dans l'ordre du jour ci-dessous, rédigé par le bureau du Meeting, et qui fut voté par acclamations, sans qu'une main se levât à l'épreuve contraire.

« Tous les fonctionnaires de Cochinchine réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie de Saigon.

Après avoir pris connaissance du télégramme du Ministre des Colonies, après avoir écouté l'exposé de la question fait par divers camarades, affirment leur solidarité et leur volonté inébranlable d'obtenir un réajustement des soldes en rapport avec le coût de la vie en France et donnent mandat à leurs représentants pour obtenir par tous les moyens même les plus énergiques l'adoption intégrale des propositions faites en décembre dernier par le Gouverneur général et transmises par lui au Ministre.

Décident de s'imposer une sévère discipline au cours de l'élection législative, de n'accorder leurs voix qu'au candidat qui fera, avant les élections, accepter par le

Département les propositions de décembre du Gouverneur général et s'engagent à voter tous en blanc au premier tour si satisfaction ne leur a pas encore été donnée.

7 mars 1928 :

(Bulletin administratif de la Cochinchine, 22 mars 1928)

M^{me} Andreani, sage-femme stagiaire, en service à l'Institut de Puériculture, est désignée pour remplir, à la maternité de Cholon, les fonctions de maîtresse sage-femme et de chargée de cours à l'école des sages-femmes, en remplacement et pendant la durée de l'absence de M^{lle} Eliche, médecin contractuel, en instance de départ en congé.

Elle aura droit, à l'allocation annuelle de 800 piastres prévue par l'arrêté du 13 février 1910.

9 mars 1928 :

Une autorisation d'absence de six mois, est accordée à M^{lle} Eliche, doctoresse en médecine, médecin-chef de la maternité de Cholon, pour en jouir à Paris (Seine).

Si, à l'expiration de cette autorisation d'absence et après avis de sa mise en route donné par le service compétent, M^{lle} Eliche ne rejoignait pas son poste en Cochinchine, son contrat serait résilié de plein droit.

Conformément aux clauses du contrat en date du 12 mars 1925, prorogé par acte du 21 février 1928, M^{lle} Eliche aura droit, pendant la durée de son absence, traversées comprises :

1° À une solde annuelle de présence de 12.500 francs, à compter de son départ de Saïgon, jusqu'au jour de son débarquement à la colonie, au retour de congé ;

2° Pendant son séjour en France, à l'indemnité de séjour prévue en faveur des fonctionnaires des cadres permanents ;

3° À la délivrance d'une réquisition de passage pour le voyage maritime (classement : 2^e catégorie), sur un des paquebots qui quitteront Saïgon, à dater de la signature du présent arrêté et au remboursement de ses frais de chemins de fer du port de débarquement au lieu de sa résidence ;

4° Au transport de ses bagages du port de débarquement à la gare la plus rapprochée de sa résidence dans les conditions de l'arrêté ministériel du 12 janvier 1924 ;

5° Au remboursement des frais de transbordement de ses bagages à Marseille dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 9 mars 1925 ;

6° Au remboursement de ses frais de transport en chemins de fer pour elle et ses bagages du lieu de sa résidence à Marseille ;

7° À une réquisition de passage de Marseille en Indochine dans les mêmes conditions qu'à son départ de la colonie.

COCHINCHINE

Un fou meurtrier

(Les Annales coloniales, 24 mars 1928)

Un Chinois, atteint de folie subite, a blessé une femme dans un dortoir à Cholon. Ce n'est qu'après une véritable chasse à l'homme qu'on parvint à le capturer.

Le dément fut conduit à l'hôpital indigène. Il y est mort, après s'être fait de terribles blessures au cours d'une seconde crise. Aux dernières nouvelles, il s'agirait d'un riche Chinois de la province de Sadec.

L'Hôpital indigène de Cholon
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 juin 1928)

Cet hôpital, qui ressort aujourd'hui du Gouvernement de la Cochinchine, fut créé en 1912, par la municipalité de Cholon. En janvier 1919, il devint hôpital indigène. La transformation et l'agrandissement se sont faits progressivement et, dans le vaste parc ombragé où s'élèvent les pavillons, le contraste est grand entre les anciennes constructions basses, petites et incommodes et les nouvelles plus vastes et plus claires.

L'hôpital fait la médecine générale et la chirurgie. Pour cette dernière existent deux salles d'opération, très bien aménagées et pourvues de l'outillage le plus moderne.

Le service de consultation est subventionné en partie par la municipalité de Cholon, qui verse ce à titre une somme annuelle de quinze mille piastres. Les malades qu'on y examine y sont soignés dans les cas légers et, si leur état l'exige, sont hospitalisés.

L'hôpital est payant : les indigents sont reçus aux frais de leur province ou de leur commune. Sur ce point, l'organisation est la même qu'en France et, l'année dernière, les recettes de l'établissement se sont élevées à deux cent mille piastre s

L'hôpital reçoit, à l'heure actuelle, un nombre considérable de malades : plus de cinq cents y sont soignés aujourd'hui, nous dit le docteur Lalung-Bonnaire, dont la charge est réellement écrasante.

Jugez-en. Pour ce nombre d'hospitalisés, les médecins traitants sont au nombre de trois, ce qui leur fait une moyenne de 150 malades par jour à traiter.

Il existe bien un médecin radiologiste, mais il a déjà fort à faire avec son propre service et ne peut guère voir qu'une cinquantaine de malade. Et le dévoué directeur s'occupe, en outre, de l'administration de l'hôpital, de l'école des infirmiers, des relations avec l'extérieur et de la chirurgie.

Et ce n'est pas tout. L'hôpital se développe sans cesse et suit de près les progrès scientifiques. Deux innovations récentes vont nous le prouver.

Parmi les fléaux les plus terribles qui désolent notre pauvre humanité, on peut compter la tuberculose et le cancer. Ces deux maladies extrêmement répandues en Cochinchine ont amené la fondation à l'hôpital indigène de deux centres de traitement, l'un anti-tuberculeux, l'autre anti-cancéreux.

Pour le premier, un pavillon vient d'être terminé et est d'ores et déjà occupé. D'une propreté et d'une clarté merveilleuses, les salles sont aménagées avec confort ; des vérandas permettent les cures d'air et de soleil. La cure consiste, en effet, principalement en suralimentation et en héliothérapie. Les malades sont examinés non seulement à l'aide des méthodes anciennes : auscultation, analyse bactériologique, mais aussi avec toutes les ressources de la radiologie. Souvent, en effet, nous dit le docteur Lalung-Bonnaire, une caverne enveloppée dans le tissu pulmonaire peut celer sa présence à l'oreille du médecin. Avec la radiographie, elle est infailliblement décelée.

La lutte contre le cancer est sérieusement commencée. On sait que l'élément principal de la médication anti-cancéreuse est le radium. L'hôpital indigène détient pour sa part dans ce combat près d'un million de francs de radium, soit : 5 centigrammes et demi. C'est le docteur Couput ⁵ qui est chargé de ce service.

Les malades sont traités par application de tubes de radium enveloppés d'une cire spéciale. Tel malade porte ainsi de 150 mille à deux cent mille francs dans un pansement ; aussi est-on obligé de les isoler. Non pas par crainte de les voir vendre leur tubes ; ils n'en connaissent pas, la plupart du temps, la valeur. D'ailleurs, chaque tube

⁵ Raymond, Maurice, *André Couput* (Moudjebeur, Medea, Algérie, 29 janvier 1890-Paris XIII^e, 28 août 1955) : il quitte l'Assistance en 1930 pour la [clinique Angier](#).

de radium, dans le monde entier, est estampillé ; pour la France, c'est l'établissement Curie qui est chargé de ce soin. Il serait donc difficile de négocier ces milligrammes d'une substance précieuse entre toutes. Mais l'Annamite est si négligent qu'il peut se débarrasser de son pansement s'il le gêne ou l'égarer faute de soins.

Concurremment avec le radium, les autres formes médicales de l'électricité s'emploient contre le cancer. Aux appareils existant à l'heure actuelle, vont venir s'en ajouter d'autres plus perfectionnés. La radiologie, science neuve, marche à pas de géants et ici, on se préoccupe d'en suivre les progrès.

De nouveaux locaux vont être affectés au traitement anti-cancéreux. L'école des Aveugles, qui était comprise dans l'établissement, vient d'être transportée ailleurs et la place qu'elle occupait est destinée au nouveau service.

Telles sont, plus brèves, hélas ! que nous ne l'aurions voulu, les indications qu'a bien voulu nous fournir l'éminent directeur de l'hôpital indigène. Nous nous serions, d'ailleurs, fait scrupule, de dérober une parcelle de plus d'un temps si précieux et si dignement employé, et nous sommes sortis de son bureau, émerveillés des résultats splendides qu'un dévouement sans bornes et une inlassable activité peuvent obtenir. Car on guérit à l'hôpital indigène, et l'on guérit des malades gravement atteints.

Aussi nous ne saurions trop appuyer sur l'éloge que mérite une pareille abnégation. Le docteur Lalung-Bonnaire dirige depuis vingt ans cet hôpital — et quand nous disons diriger, nous ne disons que la moitié de la vérité. Car il a, en réalité, tous son fonctionnement à charge, sans compter son service médical proprement. Rendons à ce modeste et à ce dévoué ainsi qu'à ses collaborateurs l'hommage qui leur est dû et répétons-nous, une fois de plus, qu'avec de tels hommes, le renom civilisateur de la France est en bonnes mains.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1928)

Le docteur Lalung-Bonnaire recevra la Légion d'honneur près de ses malades. — Nous apprenons que le directeur du Service local de santé se rendra le 9 juillet prochain à l'hôpital indigène de la Cochinchine pour remettre au docteur Lalung-Bonnaire la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En dépit de la modestie bien connue du docteur Lalung-Bonnaire, la cérémonie ne manquera pas de grandeur. L'hôpital est le champs de bataille du médecin. Dans ces conditions, une remise de décoration ne peut qu'être émouvante.

Celle-ci le sera plus qu'aucune autre étant donné le sentiment d'affectueuse reconnaissance que le docteur Lalung-Bonnaire fait éclore, par sa bonté familière, dans le cœur de ses malades.

Un de nos confrères de la presse indigène, qui fut hospitalisé à plusieurs reprises, nous disait l'influence heureuse de tant de bonté sur le moral des malades et que la confiance est déjà la moitié de la guérison.

L'activité du docteur Lalung-Bonnaire se répercute au dehors grâce aux élèves de l'École d'infirmiers qu'il dirige, en ayant été le créateur. Sélectionnés et instruits, ces infirmiers sont d'excellents agents de propagande pour la médecine française qu'ils font connaître jusque dans les coins les plus reculés de la Cochinchine.

Nous prions M. le docteur Lalung-Bonnaire de bien vouloir agréer nos sincères félicitations.

Chronique de Cholon

Un chef aimé
(*L'Écho annamite*, 13 juillet 1928, p. 4)

Avant-hier, à Cholon, au milieu d'une assistance sympathique, le docteur Coulogner, directeur du service de santé local, a remis la croix de la Légion d'honneur au docteur Lalung-Bonnaire, directeur de l'hôpital indigène de Cochinchine.

Hier, ç'a été le tour du personnel indigène de l'hôpital de fêter la croix de son chef.

Praticien émérite, chirurgien habile, le docteur a su faire de l'établissement qu'il dirige un hôpital modèle, parfaitement outillé, et, ce qui est plus rare pour un Français, il a su se faire aimer de ses subordonnés indigènes.

C'est cette affection générale empreinte de déférence que M. Mieng, médecin auxiliaire, a traduite en termes heureux qui font allés droit au cœur de l'homme de bien qu'est le docteur Lalung-Bonnaire, visiblement ému.

Dès l'entrée dans la salle réservée à la réception, on s'est senti dans une atmosphère de gaieté, d'où toute contrainte était bannie. En buvant le champagne et en mangeant les gâteaux, tous ceux qui ont pris part à cette fête véritablement familiale se sont montrés ravis de la haute distinction échue à leur chef. À chaque instant, des rires fous fusaient des tables. Des numéros imprévus et désopilants qui ont déridé le héros de la fête tout le premier, exécutés par de gais luron qui n'avaient pas froid aux yeux, ont venus corser le programme.

Nos compliments aux organisateurs de la fête et nos félicitations réitérées au docteur Lalung-Bonnaire, qui, partisan de la collaboration franco-annamite, a prêché d'exemple sur un terrain éminemment favorable et a su gagner le cœur des indigènes, médecins, infirmiers, malades, qui le lui rendent bien.

La fondation [Trần trinh Trach](#)
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1928)

.....
Se ralliant aux vues de la municipalité de Saïgon et d'accord avec elle et le conseil municipal, Trần trinh Trach a décidé d'utiliser ses 100.000 \$ pour construire un hôpital pour la ville de Saïgon, puisque jusqu'ici, la population de la ville a toujours demandé l'hospitalité de l'hôpital indigène de Cholon.

Chronique de Cholon

La Légion d'honneur du docteur Lalung-Bonnaire
(*L'Écho annamite*, 7 août 1928, p. 4)

Vendredi dernier, vers dix-sept heures, le personnel de la municipalité de Cholon s'est réuni dans la salle des fêtes de la mairie de cette ville, coquettement décorée de feuillages et de drapeaux, pour offrir un lunch d'honneur au docteur Lalung-Bonnaire, à l'occasion de sa promotion dans la Légion d'honneur.

M. Gazano, administrateur, président de la Commission municipale, lut le discours suivant.

Mon cher Docteur,

Le personnel des divers services municipaux aurait vivement désiré fêter avant ce jour votre récente promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Mais poussé par un sentiment de délicatesse facile à comprendre, il s'est trouvé dans l'obligation morale de remettre cette manifestation après la cérémonie qui a eu lieu le 11 juillet dernier, et au cours de laquelle M. le directeur local de la Santé, après avoir rappelé vos brillants états de services, vous a fait remise officielle de votre décoration, en présence de nombreuses personnalités médicales de Saïgon et de Cholon, au milieu de tous les malades du grand hôpital que vous dirigez avec une rare compétence et une véritable âme d'apôtre.

Je dois dire au surplus qu'en nous réunissant aujourd'hui, nous n'avons pas simplement tenu, comme c'est de tradition, à apporter le tribut d'amicales félicitations au camarade qui vient d'être l'objet d'une si flatteuse distinction honorifique.

Nous avons surtout voulu témoigner au médecin de la grande famille municipale nos sentiments de profonde reconnaissance et d'affectueuse sympathie.

Rares sont ceux d'entre nous qui n'ont pas encore fait appel à vos soins.

En ce pays, où la fatigue, la dépression, les souffrances et les maladies nous guettent de toutes parts, le recours au médecin devient une impérieuse et, pour ainsi dire, journalière nécessité. Aussi la tâche de ce dernier, qui doit une égale attention au physique et au moral du malade, se trouve être singulièrement délicate.

À son accomplissement, vous avez toujours apporté, en plus de l'autorité de votre grande pratique technique, votre inépuisable bonté, votre dévouement empressé et désintéressé et aussi le précieux réconfort de vos bonnes paroles et de vos encouragements.

Vous avez, en agissant ainsi, gagné nos cœurs et notre reconnaissance.

Quoi de plus naturel, dans ces conditions, que nous saisissons l'occasion de votre élévation au grade de chevalier pour vous manifester nos sentiments.

J'ai également l'agréable devoir de vous adresser les vives félicitations de la Ville de Cholon, qui ne saurait oublier la part très grande que vous avez prise à son assainissement et au développement de ses œuvres d'hygiène.

À ce titre, elle se réjouit, comme tous nos amis, de votre nomination, qui est la juste récompense des longs et éminents services que vous avez rendus et que vous continuez de rendre à la cause française en ce pays.

Le docteur Lalung-Bonnaire, visiblement ému, répondit, en une élégante improvisation, en remerciant les assistants de la marque d'estime qu'il lui témoignaient.

Après quoi, on s'assembla autour des tables dressées à cet effet, où rutilaient de nombreuses coupes, et l'on but de bon cœur le champagne, en trinquant à la santé du héros de cette petite manifestation, dont chacun gardera le meilleur souvenir.

[Huit mois de prison pour le vol d'une magnéto]
(*L'Écho annamite*, 13 septembre 1928)

M. le docteur Couput a mis son chauffeur Trân Do à la porte. Deux jours après, Trân Do revint payer son avance au docteur et lui remit la clé du garage, où se trouvait sa voiture.

Le lendemain, voulant faire un tour en automobile, le docteur Couput ouvrit le garage et constata la disparition d'un magnéto marque S. E. V. Il avertit la police, qui se rendit sur le lieu pour relever les empreintes encore fraîches. On parvint à arrêter Trân Do, dont les empreintes correspondaient bien avec celles relevées sur le capot de la voiture.

Traduit ce matin devant la correctionnelle, il est condamné à 8 mois d'emprisonnement.

Désignations
(*L'Écho annamite*, 18 septembre 1928)

M. le docteur [Marcel] Biaille de Langibaudière ⁶, médecin de 3^e cl. de l'Assistance médicale, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour servir à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon.

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1929)

Un crime passionnel, un maréchal-des-logis assassiné par trois canonnières. — Dimanche soir, vers 0 heures, le commissaire central de Cholon était avisé qu'un sous-officier indigène avait été tué, dans l'avenue Le-Myre-de-Vilers, près de la limite Saïgon-Cholon. M. Massei, accompagné de M. Phaure et de quelques agents, se rendit sur les lieux.

En face du jardin Tồng dôc Phuong, à 200 m. de la route, se trouve un terrain vague. Derrière un petit monticule, était étendu le cadavre du maréchal des logis Duong-van-Tiêt, de la 3^e batterie du 5^e R. A. C. La tête de la victime, à moitié décapitée, portait les traces de neuf à dix coups de couteau.

On transporta le corps à l'hôpital indigène de Cochinchine, où le docteur Allègre en pratiqua l'autopsie. Il est fort probable que l'un des coups portés à la nuque avait entraîné la mort.

Le crime avait été commis par des militaires, telle fut la première idée du commissaire enquêteur. Un coupe-coupe de tirailleur trouvé le lendemain sur les lieux transforma son impression en conviction. Il orienta donc son enquête dans ce sens. Vingt-deux individus, tous canonnières, furent arrêtés. Confrontations, interrogatoires minutieux amenèrent l'arrestation des canonnières Chau-van-Sao, âgé de 25 ans, et Luu-van-Giap, ainsi qu'un ancien canonnier, Nguyễn-van-Giap.

Le principal coupable est le nomme Chau-van-Sao. Il s'était vengé, car sa femme Thi-Mai l'avait trompé avec le maréchal des logis, pendant qu'il purgeait une peine de quinze jours de prison. Il dénonça ses complices.

Nos sincères félicitations à MM. Massei et Phaure, pour la rapidité avec laquelle ils ont mené cette enquête. Nous ne manquerons pas de signaler également le zèle du brigadier indigène Tac qui fut, pour les enquêteurs, un précieux auxiliaire.

L'autorité militaire contribua aussi, pour une large part, à l'arrestation des coupables.

⁶ Marcel Émile François Biaille de Langibaudière (Chemillé-en-Anjou, 17 août 1894-Lagny-sur-Marne, 27 avril 1975) : neveu du Dr Louis Biaille de Langibaudière (ci-dessus). Marié avec Suzanne Marie Germaine Mégemond. Dont Colette-Suzanne (Vinh, 22 fév. 1929-Montauban, 2 avril 2022). Médecin de l'Assistance médicale à Tra-Vinh (1922), Tanan (1926), Bentré, Cholon (1928), Vinh (1930), au Siam (1932), à Hué, à Thanh-Hoa (1933), à Phnompenh (1935) et de nouveau en Cochinchine (février 1939). Médaille de la Résistance (30 déc. 1947). En retraite (17 août 1952).

Encore un mur qui s'écroule
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1929)

Le mur de l'hôpital indigène de Cholon s'est écroulé subitement, écrasant plusieurs maisons en paillotes. Presque tous les occupants purent être dégagés, sauf un vieillard de 72 ans. Une femme, assez grièvement blessée, a dû être transportée à l'hôpital. Les autres victimes s'en tirent avec des contusions. La vieille Europe n'a donc pas le monopole de cette sorte d'accident.

Désordre inimaginable à l'hôpital de Cholon
(Procès verbaux du Conseil colonial, 24 septembre 1929)

[...] M. BUI-QUANG-CHIEU. — Je tenais à signaler l'état de désordre de l'hôpital de Cholon. C'est un désordre inimaginable. Le soir, lorsqu'on y vient pour rendre visite aux malades, on y entend un bruit épouvantable. On y fait de la musique, on joue de l'argent, on fait n'importe quoi, sauf ce qu'on doit faire dans un hôpital. Je ne dis pas par oui-dire, je l'ai vu. Je vous assure que quand on y va vers 7 ou 8 heures, il y a de la musique de tous les côtés et personne pour donner des renseignements. Je rends hommage à la science et au dévouement du Dr Lalung-Bonnaire, mais il n'est pas là. Alors il est impossible d'avoir un renseignement à l'Hôpital indigène.

M. LE GOUVERNEUR. — Je crois qu'il n'y a qu'une solution. Il faut qu'il y ait un Français, un surveillant général. Autrement, vous constatez la situation dont vous vous plaignez lorsqu'on livre un hôpital au seul personnel annamite. Il faut tout de même reconnaître l'insuffisance de ce personnel.

M. BUI-QUANG-CHIEU. — Quel que soit le personnel, cela ne devrait pas arriver.

M. LE GOUVERNEUR. — Dans des établissements aussi importants, il faut qu'il y ait un personnel indigène dirigé par du personnel hospitalier français qui joue un peu le rôle du gendarme et exerce son autorité sur les infirmiers indigènes et les malades.

M. BUI-QUANG-CHIEU. — Il y a des infirmiers français.

M. LE GOUVERNEUR. — Pas en permanence.

M. BUI-QUANG-CHIEU. — Il n'y a qu'à les mettre en permanence.

M. LE CHEF DU SERVICE. — 24 heures sur 24 ! il faut augmenter le personnel alors.

M. LE GOUVERNEUR. — Vous avez bien fait de signaler cette situation. Je m'efforcerai d'y porter remède.

M. BUI-QUANG-CHIEU. — Cela ne saurait atteindre le docteur Lalung-Bonnaire qui est très apprécié.

M. LE PRÉSIDENT. — Pas d'autres observations ? La séance est levée. [...]

Service de Santé
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1930, p. 103)

Hôpital indigène. — Agrandissement des services généraux, construction d'une cuisine. Achèvement des travaux (marché Dinh-van-Hoat, approuvé le 17-9-29).

Maternité de Cholon. — Construction de 8 compartiments pour les monitrices indigènes (marché Huynh-Hung, approuvé le 28 octobre 1929).

(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1930)

Nous avons relaté ses exploits. à la suite d'une plainte du docteur Lalung-Bonnaire directeur de l'hôpital indigène de Cholon, qui s'indigna, naturellement, du traitement inhumain infligé par l'étrange infirmier à un malade indigent, auquel il devait, au contraire, des soins dévoués, puisque payé pour ce faire.

Comme Vo van Duong recevait une toute petite ration de poisson, il réclama — l'audacieux ! — un aliment plus substantiel et plus en rapport avec le mauvais état de sa dentition. M. l'infirmier Nguyễn van Tho se fâcha, et, pour bien montrer qu'il était le maître chez ses malades indigents, il administra de rudes coups de louche sur la tête du réclamant, sans doute pour lui apprendre à sa taire et lui inculquer une notion plus exacte de ses devoirs envers le personnel hospitalier.

Le tribunal correctionnel gratifie le brutal personnage de six mois de prison sans sursis, pour lui enlever la triste manie de se croire un potentat aux petits pieds auquel il est permis de considérer comme des cibles insensibles les pauvres êtres souffrants qui font sa raison d'être, et le nourrissent par conséquent.

Espérons que cette sanction sévère, mais que nous estimons largement méritée, aura pour effet de réfréner l'ardeur belliqueuse des collègues du condamné désireux de suivre son exemple pernicieux. Fort heureusement. si le personnel des infirmiers compte des brebis galeuses du genre de Nguyễn van Tho, il s'y trouve également des gens honnêtes et consciencieux, dignes de l'estime de leurs chefs et de la considération déférente de leurs malades indigents. Et nous devons, pour être impartial et juste, reconnaître hautement que ces modestes et utiles fonctionnaires constituent plutôt la très grosse majorité au regard de leurs mauvais collègues.

ASSISTANCE MÉDICALE

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 20 mars 1930)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine en date des 25 février 1930

Un congé de convalescence de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. le Dr Lalung-Bonnaire, médecin principal de l'Assistance médicale en Cochinchine, pour Paris (Seine).

Ce fonctionnaire, classé à la 1^{re} catégorie B du tableau annexé à l'arrêté du 20 juin 1921, modifié par celui du 4 septembre 1926, prendra passage, en 1^{re} classe, au compte du budget local de la Cochinchine, sur un des paquebots qui partiront de Saïgon à dater de la signature du présent arrêté.

M. le Dr Lalung-Bonnaire voyagera accompagné de sa femme.

3 mars 1930

Est résilié, pour raisons de santé, le contrat passé le 8 février 1930 entre le Gouverneur de la Cochinchine représentant l'Administration locale et M^{me} V^{ve} Ledrain, dame-infirmière manipulatrice du Service électro-radiologique de l'hôpital indigène de Cochinchine.

Il est accordé à M^{me} V^{ve} Ledrain une indemnité de licenciement de 1.725 francs égale à trois mois de son salaire en francs, déterminée par le tableau de correspondance annexé à la circulaire n° 112-CP du 22 août 1926 du Gouverneur Général et un passage de rapatriement à destination de Paris (Seine).

M^{me} V^{ve} Ledrain, classée à la 3^e catégorie du tableau annexé à l'arrêté du 24 mars 1919 modifié par ceux des 20 juin 1921 et 4 septembre 1926, prendra passage, en 2^e classe, au compte du budget local de la Cochinchine, sur un des paquebots qui partiront de Saïgon à dater de la signature de présent arrêté.

M^{me} V^{ve} Ledrain voyagera accompagné de son fils né le 5 novembre 1923.

COCHINCHINE
LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1930)

À l'hôpital indigène

Au centre anticancéreux de la Cochinchine (Hôpital indigène de Cholon), un service de consultations gratuites pour les malades porteurs de tumeurs ou de lésions cancéreuses est créé.

Cette consultation aura lieu le mardi à 9 heures pour les Européens.

Le jeudi à 9 heures pour les indigènes.

Elle sera faite par le médecin spécialiste du centre anticancéreux.

Les malades indigènes dont l'état nécessitera un traitement suivi seront hospitalisés à l'Hôpital de Cholon - Pavillon spécial du centre anticancéreux.

Les malades européens seront hospitalisés de préférence à l'hôpital Drouhet* en raison de la proximité du centre anticancéreux et soignés par le médecin spécialiste.

À l'hôpital de Cholon
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1930)

Le médecin inspecteur Foutrein, accompagné du directeur local de la santé, Dr Le Tonturier, a fait subir ce matin les épreuves de l'examen d'infirmiers à l'hôpital indigène de Cholon.

À l'hôpital indigène de Cholon
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

Le docteur Lafontaine, médecin-chef de la province de Gocong, vient d'être affecté à l'hôpital indigène de Cholon, dans le service de chirurgie.

Nous ne doutons pas qu'il rendra dans son nouveau poste d'éminents services et que le docteur Lavau, notre grand chirurgien, médecin-chef de l'hôpital, trouvera en lui un collaborateur qui l'aidera efficacement dans sa tâche immense autant que belle, à l'hôpital indigène de Cholon.

Incidents d'Indochine
Humanité pour les malades
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1930)

France-Indochine, dans ses colonnes, relate les incidents suivants (service du docteur Laimé à l'hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon, service dirigé par l'infirmier, paraît-il) :

« Dans la nuit du 21 au 22 septembre, où une pluie incessante rendait la nuit noire comme de l'encre, deux malades se trouvant dans une chambre furent plongés dans les ténèbres par une ampoule abîmée.

Ne pouvant sortir en ville pour acheter une ampoule de rechange et n'en ayant pas d'autres sous la main, ils durent, pour s'éclairer, emprunter l'ampoule d'une chambre voisine, inoccupée à ce moment-là. Le lendemain matin, l'infirmier, ayant appris le fait, entra dans une belle fureur ; il tempêta contre le coupable (?) et, après l'avoir agoni de sottises, le mit en demeure de rembourser le prix de l'ampoule qu'il fixa à 60 cents, ce que celui-ci fit aussitôt.

Le malade croyait en être quitte avec cette amende lorsqu'il subit une nouvelle et vive semonce de la part du médecin. Ce que voyant, un de ses camarades de salle, pour calmer la colère du médecin, demanda à partager la responsabilité de la faute. Loin de se radoucir devant cet aveu, le médecin redoubla de fureur et chassa les deux malades de l'hôpital sur-le-champ et sans autre forme de procès, en criant : « Dehors ! Allez vous faire soigner où vous voudrez ! »

Ces faits relevés au hasard dans les journaux indochinois, éclairent notre lanterne.

ASSISTANCE MÉDICALE

(Bulletin administratif de la Cochinchine, 22 octobre 1931)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 10 octobre 1931

M. le docteur Seznec, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance, nouvellement affecté en Cochinchine, est désigné pour servir à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon, en qualité de médecin traitant, en remplacement du docteur Ragiot, médecin de 4^e classe, en congé.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

(L'Avenir du Tonkin, 9 décembre 1931)

L'Académie de Médecine. — L'Académie de médecine a distribué le « Prix Hochard » de 8.000 francs, partiellement au docteur Pham-van-Lu, de l'Hôpital indigène de Cholon. Le « Prix Meynot », de 3.000 francs, et une « mention très honorable » ont été décernés au docteur Relier, de l'École de médecine de Hanoi.

Pour le service de la vaccination, des médailles en argent ont été accordées aux docteurs Estève Georges, à Thanh-Hoa, en Nord-Annam, et Dô-Khai, à Thai-Binh, au Tonkin, et une médaille de bronze au docteur Kham-Pan à Luang-Prahang, au Laos.

À l'hôpital indigène de Cholon

(Les Annales coloniales, 9 février 1932)

L'ex-champion du Tonkin Tran-van-Do, frère de Duong, la révélation du tennis tonkinois, est rentré récemment de France avec son doctorat en médecine. Il vient d'être affecté à l'hôpital indigène de Cholon.

Le tennis cochinchinois compte ainsi un champion de plus. Do jouera-t-il le championnat en janvier ?

ASSISTANCE MÉDICALE

(Bulletin administratif de la Cochinchine, 25 août 1932)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine en date des 9 août 1932

M. le docteur Ragiot, médecin de 3^e classe de l'Assistance, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour servir à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon.

10 août 1932

M^{lle} Eliche, doctoresse en médecine, médecin contractuel de l'Assistance, de retour de congé, est désignée pour remplir les fonctions de médecin-chef de la maternité de Cholon et de professeur à l'école des sages-femmes, en remplacement du docteur indochinois Le-van Chinh, appelé à une autre destination.

Elle aura droit, pour compter de la date de sa prise de service, à une indemnité annuelle de 800 \$ 00 pour supplément de fonctions, prévue par l'arrêté du 13 février 1916. Cette indemnité est passible de la réduction de 20 % prévue par l'arrêté du 22 septembre 1931.

Interventions de MM. Nguyễn-van-Sam et Huynh-ngoc-Nhuan relatives à l'hôpital indigène de Cholon et à l'École pratique des infirmiers indigènes
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 14 octobre 1932)

M. NGUYEN VAN SAM. — Aux observations de notre rapporteur au sujet de la diminution des recettes de l'hôpital indigène, M. le gouverneur a affirmé que cette diminution de recettes est constatée dans tous les établissements hospitaliers payants. J'ai demandé il y a quelques jours à M. le chef du Service de santé, commissaire du Gouvernement, une étude de chiffres qui me permettrait d'examiner la situation ; en effet, les chiffres des malades payants à l'hôpital indigène de Cochinchine suivent une courbe descendante vraiment impressionnante et cela porte un grand préjudice aux recettes du budget local. J'ai eu l'occasion de signaler cet état de chose à titre privé à M. le directeur local de la Santé de Cochinchine, et je crois savoir qu'il n'y a pas beaucoup d'amélioration au fonctionnement de cet établissement. J'attire encore une fois ici publiquement son attention sur la question qui nous intéresse au point de vue budgétaire.

On nous a même cité le cas de malades à titre payant, admis dans cet établissement et qui attendent vainement des soins pendant quatre ou cinq jours, sans jamais voir le médecin.

On nous a même montré des reçus de malades qui payaient 4 \$ par jour et cela pendant quatre ou cinq jours et qui étaient obligés de quitter cet établissement sans avoir reçu aucun soin.

Les bruits les plus tendancieux courent actuellement sur le personnel de cet établissement. Et ce sont des bruits assez regrettables pour la bonne renommée du corps de l'Assistance médicale ; s'il n'y a aucun fondement, il faut que cette rumeur dans les milieux indigènes cesse et je demande instamment à M. le chef de Service aussi bien qu'à M. le gouverneur de vouloir bien ouvrir une information pour retrouver les coupables. On m'a même informé que pour être opéré et soigné dans cet hôpital, il fallait payer 50 ou 100 \$. C'est cela qui fait désertier l'hôpital indigène. Je ne veux pas croire à tous ces bruits. Il se peut que quelques employés peu scrupuleux exploitent le nom du médecin chef, qui cumule en même temps que le service technique le service administratif de cet établissement. Ne disposant que peu de temps, il est possible aussi qu'il ne peut visiter ses malades que trois ou quatre jours après leur admission.

Mais s'il y a ces bruits autour de son nom c'est qu'il y a certaines coïncidences, car il paraît qu'après un petit arrangement avec certains employés de cet établissement, le malade reçoit tout de suite satisfaction. Je ne veux accuser personne dans cette

enceinte, mais je voudrais tout de même signaler le fait à M. le gouverneur parce que c'est une accusation assez grave qui cause le plus grand préjudice au personnel de l'assistance et compromettre les recettes de l'hôpital indigène.

M. HUYNH NGOC-NHUAN. — Je voudrais avant que M. le chef de Service réponde aux observations présentées par nos collègues, présenter également un vœu. Si les circonstances actuelles commandent de faire des économies et des compressions de dépenses dans le budget, il y a, par contre, des dépenses qui ne souffrent pas d'économies et qui s'imposent. Dans ce chapitre, je remarque qu'en ce qui concerne l'école pratique d'infirmiers indigènes et l'école des sages-femmes indigènes, il a été fait application des prescriptions de l'arrêté du Gouverneur Général diminuant l'effectif dans ces deux écoles.

Je demande au conseil colonial d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences qui pourraient résulter de cette diminution de l'effectif, parce que la santé publique a besoin d'être protégée : si nous avons enregistré un important accroissement de la population, c'est grâce justement aux mesures que nous avons observées jusqu'à ce jour. En ce qui concerne l'école pratique d'infirmiers et l'école des sages-femmes indigènes, puisque nous devons entretenir le même personnel, les frais généraux étant presque les mêmes, je ne vois pas pourquoi on a supprimé la première année dans ces deux écoles. Vous n'êtes pas sans savoir combien l'école de sages-femmes a rendu des services à la population ; nous avons surtout remarqué les services rendus par ces accoucheuses rurales qui sont réparties dans les différents points de la Cochinchine car les indigènes qui habitent loin des formations sanitaires officielles ne peuvent pas toujours s'y rendre à temps.

D'après les chiffres de 1930, nous avons remarqué que le nombre d'accouchements pratiqués dans les maternités privées n'est arrivé seulement qu'au tiers du chiffre total, ce qui prouve qu'il manque réellement de sages-femmes dans les villages lointains. J'appelle l'attention de M. le gouverneur et de M. le chef du service de santé sur le tort qui pourrait résulter pour les Annamites de cette diminution de l'effectif et je demande qu'on maintienne ces deux écoles avec la première année.

M. LE DOCTEUR ROUSSEAU. — En ce qui concerne les élèves sages-femmes indigènes, il y en a 30 qui attendent une place de l'Administration; on a dû arrêter les concours cette année mais une étude va être faite pour pouvoir accepter quand même les sages-femmes libres qui, à la fin de leur 2^e année de stage, pourront concourir pour un emploi dans l'Administration ou entreprendre la carrière civile.

Il est évidemment indispensable qu'on continue à accorder à ces sages-femmes les mêmes facilités dont elles bénéficiaient autrefois.

Pour les infirmiers, ce sera, la même chose.

M. HUYNH NGOC-NHUAN. — Je crois que le Gouvernement n'est pas obligé de nommer ces sages-femmes ; lorsqu'elles ont fini leurs études dans les écoles, elles peuvent exercer librement leur métier ; on pourrait leur imposer simplement un tarif de façon que la population n'ait pas à souffrir de prix trop élevés. D'ailleurs, il paraît qu'on a admis des externes libres chinoises.

M. LE DOCTEUR ROUSSEAU. — Elles font là un stage de six mois.

M. HUYNH-NGOC-NHUAN. — Je serais heureux que l'Administration étendît cette mesure aux Annamites, puisqu'elle ne coûterait rien au budget.

M. LE DOCTEUR ROUSSEAU. — Je suis prêt à le faire.

M. TRAN-NHU-LAN. — Je remarque que M. le chef du Service de santé n'a pas répondu au point de vue technique. Je serais très heureux de pouvoir l'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. — Docteur, les observations que vous avez présentées à ce sujet intéressent le chapitre suivant ; comme je vous l'ai dit, il vaudrait mieux attendre que nous soyons arrivés à la discussion de ce chapitre.

M. TRAN-NHU-LAN. — Bien, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.— Pas d'observations, Messieurs, sur le chapitre 36 ? Sous le bénéfice de celles qui ont été présentées, je vous demande de l'adopter.
Adopté.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juillet 1934)

COCHINCHINE

Projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du 1^{er} février 1927 allouant une indemnité de 1.200 p. pour supplément de fonctions au médecin chargé du service d'électro-radiothérapie et de radiumthérapie à l'hôpital indigène de Cochinchine.

Assistance Médicale
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 19 juillet 1934)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine en date des 10 juillet 1934

M. le docteur Ragiot, médecin de 1^{re} cl. de l'Assistance, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est désigné, à compter du 8 juillet 1934, pour remplir provisoirement les fonctions de médecin-chef dudit établissement et du premier groupe hospitalier de Cochinchine, en remplacement du Dr Fabry, médecin de 1^{re} classe, en congé.

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1934)

Indemnité. — L'arrêté n^o 1799 du 24 mars 1933 est rapporté pour compter du 1^{er} octobre 1931 ;

M. Fabry, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance, chargé, pour compter de la même date, des seules fonctions de médecin-chef de l'Hôpital indigène de Cochinchine, aura droit à l'indemnité annuelle de 1.200 piastres, pour supplément de fonctions, prévue par l'arrêté du 6 février 1924, complétant l'arrêté du 13 février 1916.

Cette indemnité est passible de la réduction de 20 % prévue par l'arrêté du 22 septembre 1931 et de celle de 10 % prescrite par l'arrêté du 19 janvier 1933.

HÔPITAL LALUNG-BONNAIRE

ASSISTANCE MÉDICALE

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 23 août 1934)

14 août 1934

L'hôpital indigène de Cochinchine, sis à Cholon, est dénommé « hôpital Lalung-Bonnaire ».

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE L'INDOCHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 août 1934)

TRAVAUX PUBLICS

41 Approbation du 2^e bordereau supplémentaire des prix d'application concernant la construction d'un pavillon de médecine à l'hôpital de Cholon (remplacement des persiennes par des stores en bois).

UN GROS EFFORT EST ACCOMPLI.

(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1935)

Nous lisons dans l'*Opinion* (Saïgon, 18 janvier), sous ce titre :

Nous avons annoncé hier la construction d'une maternité dans l'enceinte de l'hôpital Grall et signalé le prochain départ du docteur Lalung-Bonnaire.

Le chef du Service de santé ne nous quittera pas avant six mois, mais on a déjà désigné pour lui succéder le docteur Levot, actuellement en service à Hué.

C'est sur la demande de son prédécesseur que le docteur Levot a été désigné, car c'est un vieux Cochinchinois qui a travaillé longtemps dans les différentes formations sanitaires de la colonie, notamment à Cantho et à l'hôpital indigène de Cholon sous les ordres du docteur Lalung-Bonnaire lui-même.

Outre la maternité, nous aurons cette année comme travaux neufs achevés ou en prévision : un pavillon destiné à la médecine générale (dont nous avons déjà parlé) qui est en finition à l'hôpital indigène de Cochinchine et un troisième pavillon de 100 lits qui complètera les pavillons anti-tuberculeux de ce même hôpital. Ce pavillon serait exclusivement réservé aux tuberculeux curables.

Les crédits de ces travaux sont prévus sur les fonds d'emprunt.

De faibles sommes sont prévues pour compléter les aménagements de l'hôpital de Choquan et 250.000 piastres seront destinées à Grall.

UNE MATINÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL RENÉ ROBIN

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1935)

Saïgon, 18 juin. [...]

Le gouverneur général et le gouverneur de la Cochinchine ont gagné ensuite Cholon afin d'y inspecter l'hôpital Lalung-Bonnaire, la plus importants formation sanitaire

édifiée en Indochine au bénéfice des indigènes, qui peut être comparée aux établissements similaires des grandes villes de la métropole.

Sous la conduite du docteur Fabry, médecin en chef, MM. René Robin et Pagès ont procédé à une visite très minutieuse de l'hôpital, aussi bien pour y juger des améliorations déjà apportées que celles restant à opérer pour en faire un centre médical moderne et complet, devant mener dans les conditions les meilleures son immense tâche d'assistance médicale. Le Chef de l'Union, après avoir vu les pavillons récemment construits, destinés à augmenter la capacité d'hospitalisation, a assisté à la consultation quotidienne de médecine générale, puis il a parcouru les divers services, notamment celui de la chirurgie où exerce le docteur Roton et où 25 grandes opérations environ sont effectuées par mois, le centre de traitement anti-tuberculeux. que dirige le docteur Bui, et qui constitue une des réalisations importantes de la lutte entreprise contre cette maladie en Cochinchine, les salles d'hospitalisation, les cuisines, où il s'est fait montrer la préparation des repas pour les malades, la lingerie, etc., en s'enquérant des conditions de leur fonctionnement. Le Gouverneur Général a visité également la maternité dirigée par M^{me} la doctoresse Eliche et où plus de 250 accouchements sont pratiqués par mois.

M. René Robin s'est retiré en manifestant sa satisfaction des efforts déjà accomplis mais aussi sa volonté très nette, d'accord avec le Gouverneur de la Cochinchine, de les voir se poursuivre sans défaillance, afin de faire de l'hôpital Lalung-Bonnaire un grand centre de traitement pourvu de tous les perfectionnements nécessaires dont ils désirent doter la population indigène de Cochinchine.

LÉGION D'HONNEUR

Promotion du ministère des Colonies

(*Journal officiel de la République française*, 29 et 30 décembre 1935)

(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1935)

Officier

Lalung-Bonnaire (Paul), médecin inspecteur de l'Assistance médicale en retraite.

Conseils de gouvernement

EN INDOCHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mai 1936)

(*Les Annales coloniales*, 15 mai 1936)

(*La Dépêche coloniale*, 15 mai 1936)

.....
L'approbation du projet de construction d'un deuxième pavillon de médecine à l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon.

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1936)

Le Parquet a saisi le juge d'instruction, dans l'affaire V., de coups et blessures volontaires. — Nous avons signalé que le commissaire-adjoint du 3^e arrondissement avait transmis le procès verbal de l'affaire de coups et blessures volontaires concernant le dénommé Cao van Ngoc au procureur de la République.

Le Parquet, ému par la gravité des faits que nous avons signalés et qui semblent être exacts, a saisi le juge d'instruction du 1^{er} cabinet, M. Tran van Ty, qui aura la charge délicate de tirer au clair cette troublante affaire.

Le coolie xé Ngoc, car s'est un coolie pousse et non un boy qui a été maltraité par M. V., est toujours en traitement à l'hôpital indigène de Cholon où le juge ira l'entendre aujourd'hui même.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN TOURNÉE
LE CHEF DE LA COLONIE A VISITÉ HIER LES PLANTATIONS DANS LA PROVINCE DE
THUDAUMOT
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1936)

.....

Chez les tuberculeux et les vieillards.

La visite du centre de Thudaumot se terminera par inspection de l'asile des vieillards et du sanatorium où sont soignés les tuberculeux.

Le gouverneur général est reçu au sanatorium par le docteur Levot, M. Mazet, président de l'A. M. A. S., et par la sœur Alfrède.

Le distingué médecin commandant Chaput, médecin traitant, apprend au chef de la Colonie que le sanatorium abrite quelque 125 malades envoyés pour la plupart de l'hôpital Lalung-Bonnaire lorsqu'ils sont revenus incurables.

Citons quelques chiffres : en 1934, ce sanatorium abritait 35 tuberculeux. À la date d'hier, il y en avait : 124, plus sept permissionnaires. Ces malades sont inguérissables ; néanmoins, par des soins attentifs, le médecin traitant améliore sensiblement leur état. Plusieurs tuberculeux présentent des lettres de remerciements au gouverneur général. car on les soigne gratuitement à Thudaumot. Malgré cela, il en est qui préfèrent vivre chez eux et.. mourir.

À l'asile des vieillards, le Chef de La Colonie est reçu par M. Nhung. secrétaire de l'Inspection dont la femme dirige l'asile avec un zèle digne d'éloges, ce qui lui vaut d'être félicitée par M. Brévié.

Le gouverneur général aime à s'entretenir avec les indigènes dont il sollicite même les confidences. Au cours de la tournée d'hier, nous l'avons vu serrer la main à de nombreux indigènes, de vieux serviteurs de l'Administration qui ont été très touchés par ce geste de bonhomie.

ASSISTANCE MÉDICALE
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 8 octobre 1936)

Par arrêté du Gouverneur p. i. de la Cochinchine, en date du 28 septembre 1936 :

M. Mickaniewski, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour servir à l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon, en remplacement numérique du Dr. Ragiot, médecin de même classe, en instance de départ en congé.

[Muté le 26 octobre à Soctrang.]

L'ŒUVRE FRANÇAISE EN COCHINCHINE

M. JUSTIN GODART

visite les établissements sanitaires de Saïgon-Cholon
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1937)

Sous la conduite de M. le gouverneur de la Cochinchine, M. Justin Godard, accompagné de M^{me} Godard, a visité hier, durant toute la journée, plusieurs hôpitaux et centres sanitaires de Saïgon-Cholon. On sait que M Justin Godard est un spécialiste averti des questions d'hygiène sanitaire et d'assistance sociale, et qu'il a occupé à ce titre, depuis de longues années, les plus hautes fonctions en France. Aussi est-ce avec un vif intérêt qu'il amorça hier sa documentation sur l'Indochine en matière d'assistance.

.....

À L'HÔPITAL LALUNG-BONNAIRE

Le grand hôpital de Cholon est la dernière station visitée dans matinée. Le Dr Fabry médecin-chef, fait les honneurs de son établissement. Longues stations aux services de chirurgie où le docteur Roton, toujours sur la brèche — il avoue avoir fait quelque 1.500 interventions au cours de 1936 — donne à M. Godard, vivement intéressé, de longues explications. Présentations de différents malades. Le Dr Roton demande à M. Godard si on ne pourrait pas lui accorder plusieurs dames-visiteuses-infirmières qui sauraient préparer les malades à la veille d'être opérées, leur remonter le moral et, en même temps, donner des soins réguliers et compétents aux hospitalisées. Il semble que de telles auxiliaires soient assez difficiles à trouver. Peut-être en créant un cadre spécial, comme le suggère le docteur Malpart.

Halte aux cuisines où M^{me} Godard goûte le menu, ma foi fort appétissant, réservé aux indigents.

120 LITS POUR TUBERCULEUX POUR 5 MILLIONS D'HABITANTS

Le service des tuberculeux à l'hôpital Lalung-Bonnaire a 120 lits, dont 40 payants. C'est l'unique hôpital pour tuberculeux dans la Cochinchine ! 120 lits pour environ 500.000 tuberculeux hospitalisables ! C'est vraiment peu.

Ici comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, le manque de place se fait sentir, on place deux malades dans un seul lit et malgré cela, l'établissement est trop petit.

Un nouveau pavillon va être aménagé sous peu : il a deux étages. Mais sera-ce suffisant ?

À LA MATERNITÉ INDIGÈNE

La maternité indigène se trouve à quelques mètres de l'hôpital Drouhet. M^{me} la doctoresse Eliche, qui le dirige avec une compétence éprouvée et une activité incroyable, accueille M Godard sur le perron.

Avec une belle franchise — l'art de tout dire en l'accommodant d'un sourire —, la dévouée doctoresse se plaint amèrement de l'insuffisance des moyens dont elle dispose : « Pour 170 malades, j'ai 120 lits. Mon personnel est insuffisant. J'essaie de m'organiser comme je peux, avec les moyens du bord. » Évidemment, tous les établissements sanitaires en sont là.

Quelques chiffres éloquentes : la maternité a enregistré 3.400 entrées en 1935. Il y a eu près de 3.000 naissances. Ce sont les chiffres des plus grands services parisiens.

ASSISTANCE MÉDICALE
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 4 novembre 1937)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine, en date du 23 octobre 1937 :
M. le Dr Ragiot, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, rentrant de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour servir à l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon, en remplacement numérique de M. le Dr Fournetron, médecin de même classe, appelé à une autre destination.

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1938)

Mariages
....le docteur Nguyễn-van-Vang, de l'hôpital Lalung-Bonnaire, avec M^{lle} Thérèse Pham tuy Anh, à Huong Diem Bentre.

À propos d'une grève d'infirmiers
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1938)

On a fait grand bruit, au sujet d'une grève générale qui aurait été déclenchée dans un grand hôpital de Cholon : l'hôpital Lalung-Bonnaire.

D'après les renseignements sérieux qui nous ont été fournis à ce sujet, il n'y aurait jamais eu de grève générale et les malades n'auraient pas été abandonnés à leur triste sort des heures durant. Il semble qu'on ait quelque peu dramatisé les faits, nous assure-t-on.

Cette grève générale se bornerait à un pugilat en règle qui se serait produit, à l'hôpital, entre l'infirmier major et un de ses subordonnés.

Un certain désordre, bien compréhensible, se produisit lorsque l'infirmier major s'en fut au bureau du médecin-chef pour se plaindre, tandis que son adversaire, escorté de ses partisans, s'y rendait également. Le Dr Seznec, en l'absence du Dr Fabry, renvoya tout le monde et donna l'ordre aux infirmiers de regagner leurs salles respectives.

Le Dr Levot, chef du Service de Santé, a été saisi de l'incident. Des sanctions seront prises, nous dit-on, pour éviter le retour de pareils incidents.

INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1938)

Une grève d'infirmiers dans un hôpital cochinchinois
Certaines mœurs d'Europe se répandent vraiment à la colonie avec une rapidité que l'on ne peut que déplorer.

C'est ainsi qu'au grand dam des malades, l'hôpital de Cholon vient d'être le théâtre d'une grève des infirmiers.

Tout cela, parce qu'un infirmier-major indigène, ayant la confiance de ses chefs, en profitait pour faire la pluie et le beau temps et jouer au caïd.

C'est ainsi qu'il frappa un de ses subordonnés coupable. à ses yeux de n'avoir pas arrêté le ventilateur du cabinet de consultation alors que lui, le caïd, avait fermé à clef le dit cabinet !

Outrés par cette injustice, infirmiers et infirmières abandonnèrent tabliers et pansements et attendirent l'arrivée du médecin traitant pour demander le renvoi du caïd.

Comme le médecin, en l'absence du directeur de l'hôpital, ne pouvait prendre de décision, les infirmiers refusèrent de reprendre leurs occupations.

Il est évident que le personnel intéressé avait parfaitement raison de se dresser contre les abus d'autorité de son chef.

Mais il eût pu le faire sans renoncer pour cela à soigner les malades dont il avait charge.

Il conviendrait que de tels « réflexes » qualifiés de « sociaux » ne devinssent point courants outre-mer et qu'une juridiction moins sommaire prévalût dans les conflits du travail.

COCHINCHINE

SAIGON

S. M. l'impératrice a visité les [œuvres d'assistance sociale](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1939)

À la veille de son départ de Saïgon, S. M. l'impératrice d'Annam a tenu à visiter encore quelques-unes de nos œuvres d'assistance sociale.

S. M. Nam-Phuong a quitté le palais du boulevard Norodôm, à 9 heures du matin, accompagnée de madame Rivoal, de la baronne Didelot et de MM. Esquivillon, Marquis, Nguyen tien Lang, Bicaïl.

M. Denis Le phat-An devait se joindre, un peu plus tard, au petit groupe précité.

La tournée commença par la maternité de Cholon où S. M. Nam-Phuong fut reçue par la doctoresse Eliche, ainsi que par les docteurs Levot, Fabry et par M. Mazet.

Au cours de la visite, l'Impératrice remarqua que toutes les places étaient occupées. On lui fit remarquer qu'une nouvelle maternité sera construite d'ici peu qui aura deux fois plus de lits que celle existant aujourd'hui.

De la maternité, le petit groupe s'en fut au pavillon des consultations pré et post-natales, que dirige la doctoresse Henriette Bui ⁷.

En quittant cet établissement, une fillette offrit une magnifique gerbe de fleurs à l'Impératrice, geste dont elle fut très touchée.

.....

Renseignements administratifs
(*L'Écho annamite*, 25 octobre 1939)

M. Delbard, infirmier en chef de 3^e classe de l'Assistance médicale, de retour de congé et maintenu en Cochinchine, est mis à la disposition du directeur Local, de la Santé, pour servir à l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon, en qualité d'infirmier-chef.

⁷ Fille de Bui Quang Chieû et première femme médecin vietnamienne.

AU CONSEIL COLONIAL
Le tarif excessif de l'hôpital Grall
Des sœurs de charité pour l'asile de Biên-Hoà
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1939)

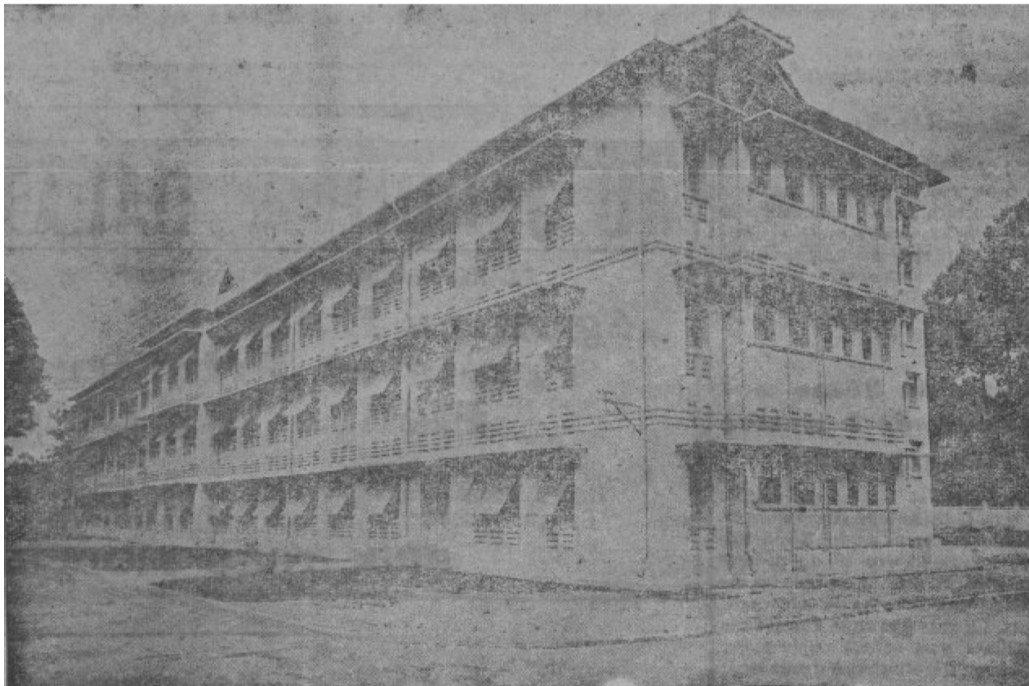
La séance d'hier soir a été consacrée à la continuation de l'examen du budget des dépenses.

.....

L'hôpital Lalung-Bonnaire

M. Nhuan se plaint de l'état de vétusté de l'hôpital Lalung-Bonnaire qui, dit-il, est très mal entretenu et demande une inscription de crédits d'entretien de 15.000 p. au lieu de 7.000 p. Il demande également que soit créé, à défaut d'un hôpital pour enfants trop onéreux, un Service spécial pour enfants dans l'hôpital même. Il propose à cet effet l'école attenante à l'hôpital Drouhet

Publicité
(*L'Écho annamite*, 2 février-3 juillet 1940)



À l'hôpital Lalung-Bonnaire (Cholon), un grand pavillon moderne,
construit par les Éts Lamorte
(photo et cliché Bathy Saïgon)

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1940)

Un deuil dans le corps médical Indochinois

M. Manh, le médecin bien connu, vient de s'éteindre doucement à l'hôpital Lalung-Bonnaire.

Originaire de Long-xuyên et âgé de 14 ans, M. Manh est dans l'administration depuis vingt ans. Ancien chef des hôpitaux provinciaux de Hatiên et de Tan-An, il occupe depuis plus de dix mois une place importante à l'Institut prophylactique de Saïgon.

Atteint d'appendicite, il entra il y a quelques jours à l'hôpital Lalung-Bonnaire pour recevoir les soins nécessaires. C'est M. Mien, le chirurgien bien connu, qui l'opéra. Malheureusement, une crise cardiaque s'est déclarée au moment même de l'opération rendant tout secours impossible.

Sitôt la nouvelle connue, de nombreux médecins et docteurs se sont rendus au dépositaire de l'hôpital Lalung-Bonnaire pour saluer la dépouille mortelle.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à tous ceux que ce deuil affecte nos condoléances émues.

L'activité du Gougal (*L'Écho annamite*, 27 mai 1940)

Saïgon — Dans la matinée du 24 mai, le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M. Veber, gouverneur de la Cochinchine, et du Dr Levot, directeur local de la Santé, a inspecté à Saïgon l'hôpital Grall et à Cholon l'hôpital Lalung-Bonnaire et la maternité. Il s'est fait exposer les plans des aménagements prévus et en cours de réalisation dans ces divers établissements.

.....

Important mouvement administratif (*L'Écho annamite*, 11 décembre 1940)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date des 25, 26, 27, 28, 30 novembre et 2 décembre :

.....

M. le Dr Darbes, médecin ppl de 2^e cl. de l'Assistance, médecin traitant de l'hôpital Lalung-Bonnaire, adjoint au directeur local de la Santé, est désigné pour assurer, cumulativement avec ses fonctions actuelles, les services ci-dessous énumérés, en remplacement du médecin lieutenant Richard : le service médical des écoles de Saïgon, service médical des Immigrants asiatiques, service des Arraisonnements de Saïgon.

.....

AVIS DE DÉCÈS (*La Dépêche (Toulouse)*, 19 janvier 1942)

Les obsèques de M^{lle} Rosalie PRUDÔME, pieusement décédée à Toulouse à l'âge de 76 ans, ont eu lieu le samedi 17 janvier, en l'église de Pechbonnieu (Haute-Garonne). De la part de Mme Paul Chassaing et de Mme et M. Henri Chassaing. Pechbonnieu (Haute-Garonne).

Bombardement de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1944)

Après le bombardement

Saïgon, 6 mai. — Le gouverneur de la Cochinchine [Hœffel], accompagné de M. Parisot, administrateur de la Région Saïgon-Cholon, a parcouru, aussitôt après le bombardement, les quartiers atteints et visité les postée de secours et les hôpitaux.

Il s'est rendu dans la matinée d'aujourd'hui au chevet des blessés et a tenu à exprimer sa gratitude aux personnels des hôpitaux Grall et Lalung-Bonnaire, de la Clinique Saint-Paul et de l'hôpital de Choquan, pour le remarquable dévouement avec lequel ils se sont consacrés à leur tâche.

.....
À l'hôpital de Choquan, puis à l'hôpital Lalung-Bonnaire, le gouverneur général de l'Indochine et le gouverneur de la Cochinchine ont visité les salles où sont encore, en très grand nombre, des blessés de l'odieuse agression du 5 mai.

Avis au public
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1944)

Le public est avisé des mesures suivantes, concernant les gens tués et blessés par bombardements aériens.

Dès la fin de l'alerte, les blessés sont transportés dans les divers postes de secours pour premiers soins, puis, de là, évacués sur les hôpitaux GRALL*, LALUNG-BONNAIRE et CHOQUAN.

Dès le lendemain, les blessés indochinois traités sont reconcentrés dans les hôpitaux LALUNG-BONNAIRE et CHOQUAN. Les Européens restent à GRALL.

Les parents doivent s'adresser à ces hôpitaux pour y rechercher les leurs et pour avoir des nouvelles des victimes.

Les cadavres sont transportés à la morgue du cimetière de Chi-Hoa où ils sont conservés pendant 24 heures, puis, par mesure d'hygiène, inhumés par l'administration s'ils ne sont pas réclamés par les parents.

Il est donc conseillé à ceux-ci de faire diligence pour reconnaître leurs morts et s'occuper eux-mêmes de leurs funérailles s'ils le désirent.

Visites du général Leclerc
(*Le Journal de Saïgon*, 12 décembre 1945)

Hier, le général Leclerc a visité l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon et un foyer de soldats de la 2^e D B.

DANS L'ORDRE REVENU
La visite de Cholon par l'amiral Thierry d'Argenlieu
(*Le Journal de Saïgon*, 5 janvier 1946)

.....

À l'hôpital Lalung-Bonnaire

Mais c'est à l'hôpital Lalung-Bonnaire que le Haut-Commissaire consacra la plus grande partie de son temps. Accompagné du médecin colonel Gourvil, chef de l'hôpital, et du médecin-colonel Le Blanc, il a tenu à passer dans toutes les salles, où sont en traitement 630 militaires dont 190 blessés. Fréquemment, il s'arrête, questionne un malade, semblant particulièrement s'attacher à son âge. Paternellement, il réconforte et encourage. Dans chaque salle, il a un mot aimable pour tous ; mis en confiance les hommes exposent leur souffrance, ou leurs désirs. « Mes petits, mes amis », leur dit-il, et on sent bien toute l'affection qu'il porte à ces fils de France qui ont donné leur sang ou leur peine pour la mère patrie.

À ce sujet, on est frappé par le nombre de ces jeunes gens pour la plupart, qui, nouveaux venus dans les pays chauds, n'ont pas cru, insouciance bien française, prendre les élémentaires précautions imposées par le climat. Trop de dysenteries ont frappé ces soldats en dépit des sérieux avertissements donnés. Puissent les autres comprendre et ne pas jouer ainsi avec leur santé par pure négligence.

Poursuivant sa visite, le cortège se rend ensuite dans les pavillons où sont traités les Annamites et, avec la même sollicitude, l'Amiral parcourt les salles. Voici maintenant les blocs de chirurgie, propres et nets, où tout semble prévu pour lutter contre la souffrance. On y remarque même un générateur d'électricité destiné à suppléer aux défaillances du secteur. Épargné par les rebelles, le pavillon d'électrothérapie fonctionne lors du passage du Haut-Commissaire qui, avant de terminer sa visite, peut apercevoir le théâtre improvisé où, chaque dimanche, les valides et les convalescents se distraient.

À ce propos, un des médecins militaires me parle des distractions des malades : « Il nous faudrait davantage de livres, et un peu de musique. »

Espérons que cet appel sera entendu et que, bientôt, nos soldats, blessés et malades pourront plus aisément supporter leur peine.

Avant de prendre congé, l'amiral Thierry d'Argenlieu remercie les médecins, infirmiers et infirmières qui se dévouent sans compter et qui, depuis le 3 décembre, date de la réouverture de l'hôpital, jusqu'à la fin de l'année ont soigné 880 malades ou blessés.

BILAN DE L'OCCUPATION VIÊTMINH

LE BILAN D'UNE OCCUPATION

L'HOPITAL LALUNG-BONNAIRE

sous le contrôle du Viêt-Minh

(*Le Journal de Saïgon*, 17 janvier 1946)

À compter de fin août 1945, l'hôpital Lalung-Bonnaire, une des formations hospitalières les plus remarquables réalisées par la France à l'intention des Indochinois, a été occupé par le Viêt-Minh, le personnel français en étant chassé par les médecins et infirmiers indochinois auxquels, d'ailleurs, les Nippons prêtèrent main forte.

Ce n'est que le 14 novembre dernier que l'autorité française reprit sous son contrôle cet hôpital et la première tâche, avant même de redonner une activité normale à cette formation, fut d'établir le bilan de l'occupation par le Viêt-Minh.

Le manque d'entretien et les pillages

Avant même que d'entrer dans les bâtiments, on pouvait apercevoir les gazons de l'hôpital transformés, ainsi que le note le rapport officiel, en « dépotoirs d'où il fallut enlever 20 tonnes de détritrus » jetés négligemment tant par le personnel hospitalier que par les malades.

L'aspect des bâtiments est lamentable : les tuyauteries d'eau sont enlevées ou brisées, les ventilateurs ont disparu, les meubles qui n'ont pu être emportés gisent cassés sous une poussière épaisse dans les diverses pièces. Les lavabos ont été descellés des murs. Bref, tout ce qui pouvait présenter une valeur marchande a été enlevé ou brisé au cas où il a été impossible aux pillards d'en effectuer le transport.

La lingerie présente le même aspect de mise à sac. La presque totalité du linge a été emporté, soit plus de deux mille mètres de tissu, déjà taillé ou en rouleau. À l'heure actuelle, l'hôpital ne possède plus que le linge usé et encore en nombre insuffisant pour ses services.

Les divers services médicaux ont été pillés. Les deux tiers du matériel chirurgical ont disparu, tout ce qui, du fait de son installation à demeure, n'a pu être emporté, est hors d'usage. Ainsi les bistouris électriques, les appareils d'anesthésie et de carboxythérapie, les aspirateurs ne pourront pas être utilisés avant non seulement une totale révision mais aussi un remplacement partiel de pièces brisées ou sabotées.

Un manque total d'entretien a détérioré les appareils de radio, ainsi que le matériel de physiothérapie.

À la pharmacie

La pharmacie a été littéralement mise à sac. Aux termes du rapport officiel dont nous reproduisons les principales remarques : « tout ce qui avait une valeur commerciale a été entièrement volé ». Lors du retour du personnel français, il n'y avait plus aucun arsenical, aucun sel de quinine, aucun sulfamide. Plus de coton et plus de gaze. Les résultats d'une longue politique de prévoyance et d'économie ont été, en quelques jours, anéantis.

Enfin, sur 815 milligrammes de radium que possédait l'hôpital, 170 ont été volés et le reste n'a pu échapper au pillage que grâce à l'énergique intervention de l'armée britannique. Il est probable que les voleurs ont été tentés, plus que par le radium dont ils devaient ignorer la valeur, par les gaines en platine-or plus facilement négociables.

Des chiffres éloquents

Il est un dernier paragraphe du rapport officiel qui vaut d'être souligné. Alors que la moyenne mensuelle des hospitalisations étaient de l'ordre de 1.300, ce chiffre est tombé sous l'occupation Viêt-Minh à 450 ; de même, les chiffres des opérations sont passées de 280 à 42, les pneumothorax, indispensables à certaines maladies, ont décliné de 4.953 à 236 ; enfin, aucun traitement radiothérapique et physiothérapique n'a été effectué.

Il est, d'autre part, intéressant de constater que les neuf dixièmes des malades ont été des faméliques ou des incurables à la dernière période alors que, par sa destination même, cette formation hospitalière était destinée à recevoir les malades curables à l'exclusion des incurables dirigés sur les asiles.

Pour reprendre la forte expression du texte officiel : « Le magnifique hôpital central du Sud Indochine était tombé au rang d'un hospice. »

Devant un tel état de choses, on ne peut que se féliciter du fait que les autres formations hospitalières et, en particulier, l'hôpital Grall, ait échappé, grâce à l'énergie du médecin chef, à une occupation du Viêt-Minh. Dans le cas contraire, il n'y aurait plus, actuellement, de centre hospitalier susceptible de recevoir malades et blessés et de leur assurer les soins indispensables (APFI).

LE 14 JUILLET PROCHAIN

L'hôpital 415
va recevoir la Croix de guerre
(*Le Journal de Saïgon*, 7 juillet 1947)

L'hôpital militaire 415 où, depuis près de deux ans, sont soignés des centaines de blessés, des centaines de malades du corps expéditionnaire, sera décoré lundi 14 juillet de la Croix de guerre.

Installé en 1945, avec des moyens de fortune, dans les locaux de l'hôpital Lalung-Bonnaire, presque entièrement pillé par les V.M., cet hôpital a rendu des services inestimables.

Son personnel médical, sans cesse, hélas ! surchargé de besogne, se donne sans relâche, nuit et jour, à la magnifique tâche de soigner et de guérir. En dehors des soins prodigués aux malades une fois par semaine et à l'occasion de chaque fête, le service social organise pour les alités des séances récréatives qui viennent distraire ceux qui ne peuvent se lever.

Nous témoignons notre profonde admiration à tous, médecins. chirurgiens. infirmières et assistantes sociales.

À l'occasion de la fête nationale, la Croix de guerre viendra récompenser ceux qui se donnent entier à ce magnifique apostolat.
